N° 256. —5e Année. Dimanche 10 au Dimanche 17 septembre 1905.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche
Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :
FRANCE ... Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50
EXTERIEUR Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr
Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
A la Bourse du Travail, 3, Rue du Château-d'Eau, 3, Paris (Xe Arrond.)
Bureau 8, 1er Étage. — Téléphone 419-92 — 419-96

Tous les Syndicats adhérents à la *Confédération Générale du Travail* doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du *LABEL CONFEDERAL*.

La Brochure
SUR
la Journée de Huit heures

La première brochure, éditée par la Commission Confédérale de propagande pour la campagne des Huit Heures, vient de paraître. Son titre est :

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Cette brochure, éditée dans un format pratique, s'efforce de résumer tous les arguments susceptibles de convaincre les plus timorés sur l'utilité et l'urgence qu'il y a, pour la classe ouvrière, dans l'application immédiate de la « journée de huit heures ».

Nous ne saurions trop demander aux organisations ainsi qu'aux camarades de nous faire savoir, au plus vite, le nombre d'exemplaires qu'ils désirent immédiatement.

Il serait nécessaire que cette brochure, au lieu d'être vendue par les souscripteurs, soit gratuitement distribuée dans tous les milieux. Il faut, en effet, qu'elle circule partout, qu'elle soit lue par tous !

C'est à profusion que la brochure : « La Journée de Huit Heures » doit être répandue, distribuée.

Et c'est justement parce que la Commission Confédérale a la conviction que toutes les organisations comprendront la nécessité de cette vulgarisation qu'elle a établi cette brochure à des prix excessivement bas.

« La Journée de Huit Heures » est une brochure de trente-six pages, sous une couverture.

Or, malgré son importance, nous sommes en mesure de l'expédier, LES FRAIS DE PORT COMPRIS, aux conditions suivantes :

100 exemplaires.....	4	francs
500 »	18	»
1.000 »	34	»

Dans ces prix, nous le répétons, sont incorporés les frais de port.

Adresser les demandes, avec le montant, au camarade A. Lévy, trésorier de la Confédération, 3, rue du Château-d'Eau, Paris, 10e.

MISE AU POINT

Quelques Bourses du Travail, des Syndicats de province et même parisiens, se sont émus de ce que la Commission administrative de la Bourse de Paris ne fût plus entre les mains de l'Union des Syndicats de la Seine.

Ils ont paru croire que ce fait constituait un état de faiblesse des organisations parisiennes et, par là, une diminution de l'action incessante en faveur du prolétariat. Ils y ont vu, de plus, une menace contre l'organisme central qu'est la Confédération générale du Travail.

Il est nécessaire de mettre les choses au point, en faisant connaître à ceux qui ont pu concevoir de pareilles craintes, la véritable situation des organisations syndicales de la Bourse du Travail de Paris.

Trois organismes bien distincts y ont leur siège : la Commission administrative, l'Union des Syndicats de la Seine, et, enfin, la Confédération générale du Travail.

La Commission administrative, en vertu même du décret Millerand, modifié par celui Dubief (article 10),est composée de quinze membres élus pour une année, par les délégués des Syndicats admis à la Bourse suivant une proportionalité des adhérents de chaque organisation.

Elle est chargée, dans les limites fixées par le décret, de l'administration générale de la Bourse du Travail et examine toutes les questions relatives à son fonctionnement.

Elle prononce notamment, en se conformant aux dispositions du décret et du règlement général qui régissent la Bourse, sur l'admission ou l'exclusion des Syndicats, sur la distribution des locaux, sur le roulement à établir pour l'attribution des salles de réunion et de la grande salle, sur les plaintes et les réclamations des personnes qui ont accès à la Bourse du Travail. Elle règle la participation des subventions accordées aux chambres syndicales. *Elle transmet copie de ses délibérations au Préfet de la Seine.*

On voit par cette rédaction, que le rôle de la Commission administrative est absolument passif, tout ce qu'elle fait devant recevoir l'approbation préfectorale.

Il s'en suit, qu'en dehors de la distribution des locaux et l'attribution des salles de réunions, l'effet aussi bien moral que matériel de cette Commission est nul. Et si,pendant les deux dernières années, une agitation a été faite par elle, c'est que les camarades la composant, étant les mêmes que ceux de la Commission exécutive de l'Union des Syndicats de la Seine, la propagande faite par cette dernière s'identifiait dans les deux organisations.

En somme, réduite à son rôle primitif, la Commission administrative n'est qu'un rouage préfectoral n'intéressant en rien l'action syndicale. Elle administre l'immeuble avec le préfet et un régisseur comme tuteurs, et c'est tout.

D'ailleurs, son autorité morale sera d'autant plus nulle cette année qu'elle ne représentera qu'une infime minorité de Syndicats (vingt environ) sur 260 adhérents à la Bourse.

Commission exécutive de l'Union

L'inutilité de la Commissin- administrative démontrée, en ce qui concerne la propagande syndicale, examinons ce qu'est l'Union des Syndicats de la Seine et ce qu'elle représente.

Le préambule de ses statuts l'indique à nos camarades :

Considérant le droit établi et la nécessité pour les Syndicats ouvriers de s'organiser librement pour l'étude et la défense de leurs intérêts communs, de solidariser leur action pour formuler et faire aboutir leurs revendications générales ou respectives ;

Considérant, d'autre part, que la Bourse du Travail, régie par le décret du 17 juillet 1900 et du règlement municipal prévu audit décret,étant soumise,comme institution municipale, au régime d'exception, qui est imposé à la Ville de Paris, la gestion *matérielle* de cette institution se trouve placée sous l'autorité du préfet de la Seine ;

Que l'autorité préfectorale conteste aux Syndicats ouvriers admis dans les immeubles municipaux, à Paris, le droit de s'organiser librement sous le titre de Bourse du Travail, qui leur appartenait autrefois ;

Que, dans ces conditions, l'institution appelée Bourse du Travail de Paris, ne saurait représenter l'organisation commune et libre des Syndicats ouvriers, mais seulement les immeubles dans lesquels ils peuvent avoir leur siège ;

Pour ces raisons ;

Les Syndicats ouvriers du département de la Seine qui adhèrent aux statuts suivants, déclarent constituer, conformément à l'article 5 de la loi du 21 mars 1884, une Fédération ayant pour titre : *Union des Syndicats du département de la Seine*, précédemment dénommée Bourse du Travail de Paris, dont le siège social est à la Bourse centrale du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, premier étage, bureau n° 6.

De ce qui précède, il s'ensuit donc que l'Union des Syndicats de la Seine représente seule la Bourse du Travail de Paris et, seule, par conséquent, peut être désignée sous ce qualificatif.

C'est non seulement notre avis, mais encore celui du ministre compétent qui se trouve ainsi en contradiction formelle avec son décret imposant un règlement.

Voici, en effet, comment son représentant à l'office du Travail s'exprime dans le bulletin n° 8, page 704 :

Le mot de Bourse du Travail a plusieurs sens : tantôt il désigne l'immeuble ou le local qui sert de siège commun aux Syndicats d'une même localité ; tantôt il désigne le conseil chargé de l'administration de cet immeuble ou de ce local, et qui est formé, généralement, des délégués des Syndicats qui y ont leur siège, tantôt il désigne *l'union formée entre ces syndicats. C'est dans ce dernier sens que le mot est entendu ici.*

Cette Union, cette Bourse du Travail, peut-elle être arrêtée dans l'essor de sa propagande par la Commission administrative ? Il faudrait admettre, pour cela, que la majorité des Syndicats fût inféodée aux ordres du préfet. Les faits ont démontré le contraire, et les résultats de l'élection de la Commission exécutive de l'Union ont prouvé que, loin d'arrêter l'agitation syndicale révolutionnaire qui se manifeste, cette dernière avait été affirmée avec une énergie nouvelle et une force véritable.

Ce qui est vrai pour l'Union des Syndicats de la Seine l'est encore plus pour la Confédération générale du Travail, qui ne relève que des Bourses et des Fédérations et n'a, à part la question des locaux, aucun contact avec la Commission administrative.

Nos camarades des Bourses et des Syndicats peuvent être rassurés, la coalition préfectorale, gouvernementale et réactionnaire contre la Bourse du Travail de Paris ne peut en rien entraver le mouvement syndical.

Une seule chose est changée, la Commission administrative de la Bourse n'existe plus pour le prolétariat conscient. Seule la Commission exécutive de l'Union des Syndicats a le droit de se dire l'émanation du syndicalisme rouge.

P. Tesche.

Ici et Là

JUSTICE MILITAIRE

A Mulhouse, en mai dernier, un enfant de quatre ans — vous entendez bien ? quatre ans — cueillit une fleur dans le jardin d'un capitaine.

L'officier appela son ordonnance et lui ordonna de corriger le petit garçon.

L'ordonnance obéit, et le petit garçon fut si bien corrigé qu'il dut garder le lit pendant quinze jours.

Le conseil de guerre n'a pas eu à punir l'ordonnance.

Il ne s'est pas occupé du capitaine.

***

PAS CHER....!

Gaud et Toqué, les deux illustres colonisateurs qui fêtaient la prise de la Bastille en faisant exploser un moricaud, préalablement nanti d'une cartouche de dynamite introduite dans l'anus, viennent d'être condamnés à cinq ans de réclusion.

Les tisseurs d'Armentières et les dockers de Brest furent, on s'en souvient, condamnés à des peines équivalentes... et au lieu de tuer, ils n'avaient fait que défendre leurs intérêts.

C'est que, porter atteinte aux privilèges des capitalistes est un plus grand crime que d'assassiner quelques nègres !

***

MILLERAND NATIONALISTE

Il y a quelques jours, au syndicat des pilotes, à Dunkerque, entre la poire et le fromage, Millerand a discouru. Entre les « perles » nombreuses tombées de ses lèvres, recueillons la suivante :

Le devoir militaire est le devoir de tout citoyen. La France a besoin, autant que jamais, pour la sauvegarde de son indépendance, d'une armée redoutable et d'une flotte puissante. Tous les partis le reconnaissent. Qu'une voix isolée s'élève pour nier le devoir patriotique : elle parle dans le désert et s'éteint dans la réprobation universelle...

Millevoye et autres Déroulède ne parleraient pas mieux !

Réformes légales

La loi sur le chômage en Angleterre. — La loi sur le Repos Hebdomadaire en Autriche.

Deux fois de plus, en quelques semaines, il vient d'être démontré que la forme républicaine du gouvernement n'est pas, — comme nous le serinent nos démocrates socialistes de France, — une condition indispensable à l'éclosion des lois dites « ouvrières ».

En Autriche, vient d'être élaborée une loi sur le Repos Hebdomadaire, qui entrera en vigueur au 1er novembre. Cette loi limite à un maximum de quatre heures le travail qui pourra être effectué le dimanche dans les établissements de commerce des villes ; seulement, faculté est laissée aux autorités locales de rendre complète l'interdiction du travail.

Désormais, le Repos Hebdomadaire est inscrit dans la loi de la plupart des peuples d'Europe... sauf dans la France démocratique !

Aussi, lorsque, dans quelques mois, sous la pression syndicale, pour mettre un terme aux manifestations en faveur du Repos Hebdomadaire, les pouvoirs législatifs nous « octroieront » une loi similaire à celles en vigueur dans tant de pays monarchiques, on sera mal venu à nous la présenter comme une conséquence du régime démocratique que nous subissons.

Avant peu, le Parlement français sera dans l'obligation de voter la loi sur le Repos Hebdomadaire. En effet, le nombre des travailleurs qui n'ayant pas la patience d'attendre cette amélioration du bon plaisir gouvernemental la conquièrent, grâce à leur force syndicale, est de plus en plus considérable.

C'est pourquoi, pour sauver au moins les apparences, le Parlement devra voter la loi en question. En ce faisant, il se bornera à *enregistrer* les volontés ouvrières. Et c'est à nous qu'il appartiendra de mettre les choses au point, afin qu'on ne donne pas à cette loi un caractère qu'elle ne pourra pas avoir. Il est bien évident que si l'on veut prétendre qu'elle est une conséquence du régime démocratique, nous n'avons qu'à opposer les précédents, pour démontrer qu'elle est, uniquement, une amélioration arrachée par la puissance ouvrière au capitalisme.

D'ailleurs,les faits ne manquent pas pour prouver que les « lois ouvrières » ne sont pas particulières au régime démocratique : l'Allemagne et la Belgique, toutes monarchiques qu'elles soient, ont déjà les retraites pour la vieillesse, que la France, pour si démocratique qu'elle s'affiche, n'a pas encore.

En outre, voici qu'en Angleterre on s'émeut du chômage et une loi vient d'être promulguée qui va tâcher de pallier à cette plaie du capitalisme. Et il est à remarquer qu'ici encore, cette loi est la conséquence de l'agitation ouvrière qui a « ému » les pouvoirs publics, et non de l'esprit de progrès et des sentiments d'humanité, qu'ignorent les Parlements de tous pays.

En Angleterre, les chômeurs ont pour habitude d'étaler leur misère. Ils s'en vont, par bandes, au travers des rues, clamant leur détresse ; ces derniers mois, leurs protestations ont revêtu un caractère plus aigu encore : des villes de province, des bandes de chômeurs se sont dirigées sur Londres, allant dans l'énorme ville manifester sous les fenêtres du palais de Westminster et déambulant en foules dans les grands quartiers.

Hors, en Angleterre, — tout comme ailleurs, — ces manifestations directes du mécontentement populaire ont plus d'efficacité que les supplications anodines et les appels au « calme ». Et la loi sur le chômage a été la conséquence de cette agitation.

De ces faits découle cette double conclusion : que les lois ouvrières s'élaborent en tous pays, — démocratiques ou monarchiques, — et que le meilleur moyen de les faire éclore rapidement est de les imposer par une action vigoureuse.

E. P.

AVIS IMPORTANT

Les Bourses du Travail ou Unions locales de Syndicats, sont instamment priées de mettre à l'étude de leurs Comités la circulaire relative au « Viaticum » des Bourses et de donner au plus tôt, au secrétariat de la Section des Bourses, leurs réponses et leurs appréciations sur les deux projets soumis à leur examen. Il y a extrême urgence.

Pour le comité des Bourses : G. Y.

JUSTICE ALTÉRÉE

Il semble à beaucoup d'ouvriers exerçant une profession d'un caractère industriel, telle que découpeur-estampeur sur métaux, que la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail les protège d'une façon suffisante. Croyant ainsi et s'inspirant des arrêts de la Cour de Cassation, un ouvrier de cette corporation réclamait dernièrement, à la suite d'un accident survenu pendant son travail, le bénéfice de la dite loi.

Il ignorait, le naïf, qu'au-dessus de la Cour de Cassation il existe une juridiction supérieure : celle des compagnies d'assurances. Il avait l'audace de réclamer son dû sans tenir compte de cette formidable puissance.

Croyant à la justice, aux lois, cet ouvrier atteint d'une incapacité permanente, citait des textes précis, invoquait des précédents, rien ne valut. Monsieur le juge de paix du 11e, toujours plein... de sa suffisance, lui fit bien perdre ses illusions et lui apprit, à ses dépens, combien il est téméraire de s'attaquer aux compagnies d'assurances, en l'espèce une « prévoyance » qui, comme les autres, prévoit tous les moyens pour soutirer l'argent.

Ce grave magistrat décida que, dans la profession d'estampeur-découpeur sur métaux, ni les transformations subies, ni la nature des travaux exécutés, ne donnent lieu à l'assimilation de cette profession au nombre de celles assupetties à la loi du 9 avril 1898.

Nul n'est censé ignorer la loi, excepté Monsieur le juge. Ce ne fut donc pas par suite d'enquête prévue par la loi que ce jugement fut rendu : mais, à la suite d'une enquête « personnelle » faite deux jours avant le jugement, c'est-à-dire un mois et demi après l'accident, alors qu'elle devait être faite aussitôt après le dépôt du certificat médical Ce bon vivant a tant de choses à liquider que les blessés du travail ne doivent pas être pressés.

Il faut aussi que le public sache qu'il est de très mauvais goût devant ce magistrat de mettre en doute les affirmations « non suspectes » (?) que les compagnies apportent pour la défense de leurs capitaux.

Nous plaignons donc les camarades qui sont obligés de recourir à lui ; sa loi est plus forte que la loi, ses arrêts détruisent ceux de la Cour de Cassation.

Ceux qui n'ont soif que de justice ne pourraient s'entendre avec lui ; ils agiront prudemment en renonçant à la sienne.

Un blessé récalcitrant :
L. G., ouvrier estampeur-découpeur.

(A suivre).

A partir du Premier Mai 1906 nous ne travaillerons plus que Huit Heures.

Propagande par l'exemple

Il a été fait, à Alençon, le 27 août dernier, une excellente propagande par l'exemple, j'allais dire par le fait.

Les enfants du *Vooruit*, de Gand, sont venus visiter la cité normande et montrer à ses habitants surpris quelles grandes choses peuvent accomplir des travailleurs unis dans le sincère désir d'arriver à leur émancipation.

Les groupements ouvriers d'Alençon (coopérative de consommation l'*Emancipatrice*, la B. D. T., le Groupe d'études sociales) avaient tenu à recevoir dignement les enfants des camarades belges et nombreux étaient les camarades qui attendaient à la gare.

On voit d'ailleurs rarement quelque chose de plus charmant que ce groupe d'enfants, cravatés de rouge et plume rouge au béret, défilant crânement, bannière rouge en tête, en lançant à tous les échos des chants de fraternité.

A la Bourse du Travail, le camarade Charles leur a souhaité la bienvenue au nom des organisations ouvrières.

Bogaerts, le vaillant rédacteur en chef du *Vooruit*, qui accompagnait les pupilles, répondit en quelques paroles émues, faisant appel à l'union fraternelle des peuples, établissant un contrôle entre la visite que nous faisaient ce jour les enfants du peuple de Gand, venant apporter aux travailleurs français le baiser de paix des travailleurs belges, et la visite que nous avons dû subir des rois dégénérés d'Espagne ou d'ailleurs, qui se faisaient accompagner de canons et de baïonnettes.

En chars à bancs, on emmena la joyeuse troupe visiter les carrières de granit. Les enfants exécutèrent ensuite plusieurs chœurs de circonstance, glorifiant le travail libre et l'union des travailleurs ; l'*Internationale* fut écoutée, debout, par les ouvriers charmés et émus.

Les camarades délégués par les groupements ouvriers, profitèrent de cette belle occasion pour faire remarquer aux ouvriers granitiers, dont la plupart ne sont pas syndiqués, que c'était grâce à l'union sur le terrain syndical et coopératif, que les camarades belges pouvaient ainsi envoyer leurs enfants visiter les différents pays, instruire les autres en s'instruisant eux-mêmes.

Le soir, au théâtre, grande soirée populaire donnée par les pupilles du Vooruit.

Au programme : chœurs, chants, fables, le tout comportant toujours un enseignement.

Les religions, les patries, le patriotisme, sont vertement critiqués,mais on entend toujours les appels à l'Union.

Très appréciés surtout le chant des *Caillonneurs*, critique acerbe de l'hypocrisie religieuse et appel à l'énergie des hommes pour se débarrasser des prêtres et abrutisseurs patentés, et le *Drapeau Rouge*, où de charmantes fillettes, revêtues des costumes nationaux allemands, italiens, français, etc., viennent tour à tour affirmer leur foi dans la Révolution.

Le camarade Bogaerts vient ensuite nous apprendre comment est né et comment a grandi le Vooruit, qui comprenait, au début, neuf ouvriers possédant, en tout, un capital de 29 fr. 30... et une grande énergie alliée à un non moins grand désir de s'émanciper et d'émanciper les autres.

Aujourd'hui, cette Société compte 8,000 adhérents, au total 30,000 bouches à nourrir. Ici, une remarque s'impose :

Ces 30,000 bouches pour 8,000 ménages font à peine 4 personnes par ménage. Chaque ménage n'a donc pas deux enfants, cependant que dans le reste du pays, les ouvriers non organisés ont 5, 6 enfants et plus.

Ceci tend à prouver que, plus l'ouvrier est instruit, plus il veut de bien-être pour lui et pour les siens ; et il en vient tout naturellement à limiter les naissances, préférant n'avoir qu'un ou deux enfants qu'il pourra élever convenablement, que d'en avoir un grand nombre dont il fera des misérables comme lui.

Bogaerts préconise les voyages d'enfants comme un excellent moyen de supprimer les frontières, prétextant, avec raison, que, lorsque des enfants de différentes nationalités se seront connus, estimés, ils ne voudront plus aller se tuer quand, devenus grands, un gouvernement quelconque voudra les jeter les uns contre les autres.

Pour terminer, une petite pièce, *Guerre et Paix*. Le passage où l'on voit les petits soldats pour rire et les fillettes briser sur leurs genoux fusils et sabres de bois, a été très

applaudi. Ceux-là, du moins, n'iront pas tirer sur leurs camarades en grève.

Et enfin, apothéose et chant de l'*Internationale*, par les pupilles, reprise en chœur par les spectateurs. C'est au milieu des applaudissements frénétiques que le rideau baisse.

Le lendemain, les pupilles ont visité l'imprimerie Gay et la passementerie Bourdon.

Mais l'heure du départ approche, on se dirige vers la gare et, là encore, avant de partir, on a chanté l'*Internationale* aux oreilles scandalisées d'une douzaine de nonnes, cependant que les réservistes permissionnaires écoutaient, charmés par ces voix enfantines qui leur apportaient des paroles de paix réconfortantes pour eux, qui subissent momentanément les misères de la caserne.

GAUFFRE.

A LYON

Victor Ier recommence. — Les syndicats ne marchent plus. — Louable attitude. Bonne leçon

Après tous les efforts de M. Augagneur, maire socialiste (?) de Lyon, pour domestiquer les syndicats ouvriers, ceux-ci n'ont pas du tout l'air de vouloir se laisser enchaîner.

Aussi, Victor Ier, mécontent de son œuvre, recommence à frapper ceux qui ne veulent pas se soumettre.

La subvention est retirée, pour apprendre aux syndiqués lyonnais à se choisir des fonctionnaires syndicaux bien soumis au maire de Lyon et prêts à seconder toutes ses manœuvres politiciennes.

Les véritables raisons de la colère de M. Victor ne sont pas avouées, mais l'ordre du jour suivant, adopté à l'unanimité, les explique suffisamment par cette note :

A la suite d'un nouveau coup de force dirigé contre les syndicats lyonnais par une municipalité soi-disant socialiste, le Comité général, réuni extraordinairement pour décider de la conduite à tenir, a pris l'engagement de ne plus subir les caprices du maire et a voté l'ordre du jour suivant :

« Les délégués des syndicats adhérents à l'Union des Syndicats de Lyon, réunis à la Bourse du Travail, le 31 août, après avoir entendu les explications de divers camarades, constatant une fois de plus la mauvaise foi de la municipalité, décident que les secrétaires resteront au n° 9, local actuel du secrétariat, et qu'ils n'en devront sortir que *manu militari*.

« Les délégués s'engagent à soutenir les deux secrétaires dans la lutte qui est à prévoir, attendu que rien dans la conduite de l'Union ne justifiait le retrait de la subvention. Blâment énergiquement les inqualifiables procédés de la municipalité envers les travailleurs et décident de résister par tous les moyens possibles à cette atteinte à l'autonomie syndicale et font un pressant appel aux travailleurs organisés pour les aider dans cette campagne. »

Très bien ! c'est ainsi qu'il eût fallu commencer.

Ainsi, M. le maire et ses valets sont prévenus.

Puisqu'il a voulu, monsieur Victor, imposer un règlement aux syndicats ; puisque ceux-ci, après bien des tergiversations l'ont accepté, il est juste qu'ils sachent en faire l'application chaque fois que les conséquences en peuvent être fatales à son auteur.

Il ne reste plus aux syndicats, puisqu'ils sont rentrés à la Bourse du Travail, qu'à vouloir, coûte que coûte, y rester et à n'en sortir que *manu militari*.

Allons, Victor, un bon mouvement, joue un peu ton petit Napoléon.

Et vous, camarades syndicalistes de Lyon, êtes-vous maintenant convaincus de la bonne foi, de la loyauté d'un politicien arriviste ?

Etes-vous fixés sur la sincérité de tous ces farouches révolutionnaires élus qui gravitent autour de l'astre ?

Que votre cas soit une leçon à toutes les Bourses.

Væ Victis !

Je crois que c'est le mot d'un empereur romain qui, voyant passer les soldats gaulois sur lesquels il avait remporté de multiples victoires, s'écria : MALHEUR AUX VAINCUS !

C'est sans doute le même cri que voudraient pousser certains entrepreneurs de peinture qui, profitant lâchement de leur situation privilégiée qui leur permet de condamner à mourir de faim les ouvriers ayant montré quelque velléité d'indépendance en voulant appartenir à l'organisation syndicale de leur corporation, s'empressent de les renvoyer dès qu'ils s'aperçoivent que le syndicat n'est pas précisément constitué pour le bénéfice des patrons et que ses adhérents se disposent à revendiquer leurs droits.

Frappons à la tête, disait Richelieu, quand il voulait mater la noblesse sous Louis XIII. Sans rechercher d'autres moyens, le patronat, s'assimilant la pensée du grand ministre, s'est dit que puisque les syndicats semblaient vouloir mettre à bas leurs privilèges, il était un moyen à peu près certain de les désorganiser en les réduisant à l'impuissance : c'était de refuser tout travail à ceux que la confiance de leurs camarades avait mis à la tête de l'organisation comme secrétaire, président ou trésorier.

Avec le cynisme qui caractérise la gent patronale, ces messieurs se sont dit, avec un semblant de raison, que l'organisation ne pourrait plus fonctionner et, par conséquent, ne serait plus dangereuse pour eux s'ils pouvaient la décapiter en forçant ses fonctionnaires, soit à démissionner, soit à quitter le pays, en les mettant dans l'alternative ou de cesser toute propagande, ou de crever de faim, eux et leurs familles, par suite de manque de travail.

Lille, Limoges, Bordeaux et Oran, sont les premières villes où le patronat n'a pas craint d'employer ces moyens. Nos camarades Malfait, Imbert, Labeille et Escoffier, sont les premières victimes de cette façon d'agir. Sans qu'il y ait à relever la moindre peccadille au sujet de l'exactitude, de la quantité et de la qualité du travail fourni, nos amis ont été brutalement jetés sur le pavé parce qu'ils étaient secrétaires de l'organisation syndicale de leur localité. Ils étaient cependant d'excellents professionnels et on n'avait jamais eu rien à leur reprocher au sujet de leur travail. Qu'importe ! il gênaient le patron dans ses combinaisons en indiquant à leurs collègues que s'ils avaient des devoirs, ils avaient également des droits.

« MALHEUR AUX VAINCUS ! Si vous « ne voulez pas vous laisser exploiter, voler, pressurer ; si vous voulez conserver « votre dignité d'homme et ne pas être insulté au cours de votre journée de travail ; si, conscients de vos droits, vous « vous disposez à les faire valoir, crevez de « faim !

« Nous ne donnerons du travail qu'aux « bons et dociles ouvriers qui ne réclament « pas toujours et, soumis à nos ordres, les « exécutent sans murmurer. Puisque vous « voulez la suppression du patronat, nous « ne voulons plus être vos patrons, convaincus que nous sommes que la lâcheté « ouvrière saura nous fournir autant et plus « d'ouvriers que nous n'en avons besoin !

Voilà, sinon la forme, du moins le fond de la pensée patronale. Ils veulent, s'insurgeant contre la loi de 1884 aussi bien que contre toutes celles qui semblent accorder quelques satisfactions à la classe ouvrière, réduire à la plus profonde misère ceux de nos camarades qui veulent faire partie du syndicat et, crime plus horrible encore, acceptant les fonctions de secrétaire ou trésorier, veulent profiter de la légitime influence dont ils jouissent auprès de leurs camarades pour essayer de les émanciper partiellement en les éduquant et en leur montrant que leur premier devoir est d'appartenir au syndicat.

Nous ne pouvons donner tort aux patrons d'agir ainsi. Leurs intérêts étant diamétralement opposés aux nôtres, il est très compréhensible qu'ils essaient par tous les moyens, même les plus iniques, de conserver la bonne vie que nous leur faisons en leur laissant la moitié — et souvent plus — du produit de notre travail. Ils défendent leur classe : ils sont dans leur rôle.

Mais, les laisserons-nous continuer ?

C'est à voir. Il est bien entendu que les patrons sont dans leur rôle. Au prolétariat de remplir le sien en répondant au BOYCOTTAGE patronal par le SABOTTAGE ou tout autre moyen de nature à sauvegarder ses droits en frappant les exploiteurs au seul endroit sensible : le COFFRE-FORT.

L. ROBERT.

La Langue Internationale

Le besoin d'une langue auxiliaire internationale se fait sentir tous les jours plus vivement. Ainsi, en lisant le premier rapport international sur le mouvement syndical, publié par le secrétaire des centres nationaux syndicaux, on est obligé de reconnaître, avec l'auteur, l'importance du travail qu'a nécessité la publication de ce rapport si incomplet encore, mais traduit en plusieurs langues.

En effet, pour établir ce rapport, le secrétaire international a dû, d'abord, adresser un questionnaire à chaque centre syndical national, ce questionnaire, cela va sans dire, a été traduit dans autant de langues qu'il a été nécessaire pour être compris par tous ; ensuite chaque centre a répondu en envoyant tous les renseignements demandés par le secrétaire international qui, lui, s'est trouvé dans l'obligation de faire traduire et imprimer en quatre langues, je crois, ces différents rapports qui ont été réunis sous forme de brochure et envoyés aux diverses organisations et bourses.

Ce travail compliqué et important a été accompli avec beaucoup d'efforts et a coûté trop cher ; la traduction ou pour mieux dire les traductions ont plus ou moins altéré le texte primitif et ont aussi retardé de plusieurs mois la publication de cette brochure si intéressante.

Le camarade Legien, secrétaire international, constate cet état de choses et termine son rapport en disant : Peut-être pourra-t-on trouver un moyen pour éviter désormais ces difficultés.

Le moyen est trouvé, il existe, il a fait ses preuves : *c'est la langue esperanto*.

Tous les questionnaires, réponses et publications de rapports peuvent être faits au moyen de cette langue simple, claire et compréhensible pour tous, dans tous les pays. Dans l'intérêt des travailleurs, de semblables rapports doivent désormais s'imprimer en *Esperanto*. Les expressions employées par les différents collaborateurs ne risqueront plus d'être dénaturées par les traductions successives et, chose appréciable, il faudra environ 5 fois moins de temps pour faire paraître ces rapports.

Au prochain congrès d'Amiens, la question de la langue internationale sera discutée sûrement ; afin de pouvoir donner un avis éclairé à ce sujet il est du devoir de tous d'étudier cette question intéressante au plus haut point.

La grammaire *esperanto* est rien à apprendre si on la compare à la nôtre, ses règles n'ont aucune exception, tous les verbes se conjuguent de la même façon, il n'y en a pas d'irréguliers, si bien qu'après quelques mois d'étude, nous arrivons très facilement à nous faire comprendre par des camarades étrangers ayant appris l'*Esperanto* dans leur pays et ne connaissant pas un mot de français (ceci m'est arrivé personnellement).

L'*Esperanto* se répand de plus en plus dans toutes les classes de la société, ainsi l'on rencontre ses meilleurs partisans parmi les hommes de science, les industriels, les officiers, etc., etc...

Pourquoi rseterions-nous en arrière, indifférents ?

La langue Espéranto est l'instrument qui facilitera l'union des peuples et elle fera, à elle seule, au moins autant de besogne que tous les discours des pacifistes, car elle apporte le moyen de se comprendre immédiatement par la parole ou par l'écrit avec des camarades nés dans d'autres pays que nous ; elle supprimera donc fatalement les haines stupides de peuple à peuple et empêchera des camarades d'émigrer vers des pays où ils ne trouvent que la misère au lieu d'aller dans ceux où il y a du travail. En un mot, *l'Espéranto*, c'est l'acheminement vers la République universelle.

Pour terminer, il est bon de rappeler l'avis de Tolstoï sur cette langue internationale :

Les sacrifices que fera tout homme de notre monde européen en consacrant quelque temps à son étude sont tellement petits et les résultats qui peuvent en découler tellement immenses, qu'on ne peut pas se refuser à faire cet essai.

Méditons la conclusion du grand philosophe russe et, dans quelques années, les résultats nous paieront au centuple le petit effort que nous aurons fait en apprenant l'*Esperanto*.

ALFRED MITTEY.

L'Agitation des 8 heures

OUVRIERS CHARPENTIERS

La Fédération nationale des ouvriers charpentiers adresse aux secrétaires de ses syndicats, la circulaire suivante :

« Par une circulaire que nous vous avons adressée, il y a quelque temps, nous vous engageons, conformément à la décision du Congrès de Bourges, à mener une campagne très active dans votre localité en faveur de l'áplication de la journée de huit heures au 1er mai 1906 et à organiser des réunions de propagande pour démontrer la nécessité de cette réduction des heures de travail.

« Plusieurs syndicats nous on fait connaître leur système de propagande et ont pris l'engagement de verser mensuellement une cotisation destinée à la Confédération générale du Travail pour la propagande générale.

« D'autres, [illegible]ant, n'ont pas cru devoir nous a[illegible]ption de notre circulaire, pas plus que nous aviser du résultat de leur propagande.

« C'est pourquoi nous engageons vivement ces syndicats à nous tenir au courant des résultats acquis. Il est indispensable que les organisations centrales connaissent les opinions manifestées par les travailleurs.

« Nous vous informons également que nous vous avons adressé un exemplaire du Congrès de Bourges, des étiquettes et des brochures éditées par la Confédération, traitant de la journée de huit heures, en vous invitant à les distribuer aux adhérents de votre Syndicat et aux non syndiqués.

« Vous voudrez bien, citoyen secrétaire, nous accuser réception de cet envoi ainsi que de la présente circulaire. »

Nous ne saurions trop engager toutes les Fédérations à agir dans le sens de nos camarades charpentiers.

PEINTRES EN BATIMENT

Les ouvriers du bâtiment, réunis à la Bourse du Travail, le jeudi 31 août, sur appel de la chambre syndicale des peintres, sous la présidence du citoyen Testaud, Nicolet et Desparrois, assesseurs ; Zevert, secrétaire, après avoir entendu les camarades Dubéros, Desparrain, Yvetot, Braun, Bondoux, Collet, Sadrin, développer les bienfaits que doit apporter la journée de huit heures, au monde du travail ; convaincus que cette réforme ne peut être obtenue que par la concentration de toutes les forces ouvrières et leur ferme volonté de vouloir ; s'engagent à faire une propagande incessante, afin que tous les travailleurs quittent les chantiers et ateliers après huit heures de travail accomplies, à partir du 1er mai 1906, et à ne pas tolérer une retenue quelconque des salaires actuellement payés ; s'engagent également à faire les mêmes efforts pour l'obtention du repos hebdomadaire et se séparent aux cris de : « Vive l'Emancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ! »

LES CHARPENTIERS

La chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la Seine communique l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers charpentiers, réunis salle de la Grille, 136, boulevard de l'Hôpital, le 24 août, après avoir discuté sur la journée de huit heures et entendu les camarades Demay, Gardery, Boëll, Chamoy, Bourreau et Mourreau, ont donné plein pouvoir à la commission exécutive de poursuivre sa propagande active dans tous les quartiers, à seule fin de faire aboutir cette importante réforme le 1er mai 1906.

Aux Camarades

Les camarades qui écrivent à l'une des organisations qui ont leur siège, 3, rue du Château-d'Eau, sont avisés d'avoir à bien stipuler sur l'adresse l'organisation destinataire.

En effet, étant donné que la « Bourse du Travail », ce n'est que les murs, l'immeuble — et non une organisation ouvrière, — le sieur Jaquelin s'avise de décacheter les lettres portant uniquement la suscription « Bourse du Travail », — et ce, sous prétexte qu'il est le secrétaire de la Commission préfectorale.

L'organisation ouvrière qui équivaut à ce qu'on qualifie d'habitude « Bourse du Travail » est l'Union des Syndicats de la Seine.

Rectifications et Protestations utiles

Dans le dernier numéro de la *Voix du Peuple*, sous le titre : *A la Bourse du Travail de Paris*, nous avons donné l'énumération des syndicats qui participèrent à l'élection d'une Commission de contrôle, voulue par le règlement nouveau et sur les ordres du préfet de la Seine.

Cette énumération faite à la hâte, nous vaut, aujourd'hui, des rectifications que nous sommes heureux d'enregistrer, elles sont autant de claques sur les faces patibulaires des fabricants du règlement et de ceux qui s'y soumettent aussi bien que de ceux qui le suscitèrent.

Du syndicat général de la Dorure sur cuirs, papiers, étoffes, nous recevons ces lignes :

Une erreur s'est commise dans le journal *La Voix du Peuple*. La Chambre syndicale de la dorure sur cuirs avait un délégué pour le vote de la commission de contrôle, mais elle n'a pas pris part au vote. — Pour et par ordre, *le secrétaire*.

—o—

La Chambre syndicale des Ouvriers dessinateurs, écrivains et graveurs lithographes, nous écrit :

Dans son dernier numéro, *La Voix du Peuple* a donné le nom du camarade Desessart, élu membre de la commission de contrôle qui doit préparer la liste des délégués qui prendront part à l'élection de la nouvelle commission administrative de la Bourse, comme délégué du syndicat des écrivains-graveurs. En réalité, le camarade Desessart appartient au syndicat des *Graveurs-lithographes*.

Le conseil syndical des écrivains, graveurs et dessinateurs lithographes, devant le décret gouvernemental qui remet la Bourse entre les mains du préfet, a estimé inutile de prendre part à l'élection d'une commission, dont les pouvoirs étant nuls, le rôle se trouvera réduit à néant.

Voilà pourquoi, bien que partisan d'un règlement basé sur la représentation proportionnelle et dégressive, nous considérons comme un devoir absolu de faire bloc avec les organisations qui ont soutenu l'ancienne commission.

De la Chambre syndicale des Ouvriers apprêteurs en pelleterie, lustreurs et fourreurs, nous recevons également :

Je viens de voir dans *La Voix du Peuple* du 3 courant que notre syndicat aurait pris part à l'élection de la commission de contrôle.

Le syndicat avait fait une demande pour prendre part au vote, ayant reçu une convocation pour l'élection du 30, mais nous ignorions parfaitement s'il fallait oui ou non se faire inscrire pour voter. Voilà pourquoi nous l'avons fait.

Mais nous avions convenu que le délégué marcherait avec l'Union des Syndicats, c'est pourquoi il a voté pour la commission exécutive, salle des Conférences. L'on peut s'en rendre compte sur la liste d'émargement.

Le syndicat tient à ce que vous rectifiiez cette erreur dans votre prochain numéro.

—o—

Enfin, la Chambre syndicale des Ouvriers Layetiers-Emballeurs du département de la Seine, déclare :

La Chambre syndicale des ouvriers layetiers-emballeurs, considérant que la Bourse du travail doit appartenir absolument aux organisations syndicales et que tout règlement n'émanant pas desdites organisations n'a pas raison d'être, proteste contre toute ingérence préfectorale et pour ce motif refuse de prendre part au vote pour la nomination de la commission de contrôle.

LES PROCÉDÉS D'UN PATRON

Dans le courant du mois de juillet, la Bourse du Travail d'Alger recevait une offre d'emploi d'un patron maréchal de Tizi-Ouzou : un camarade du syndicat des Métallurgistes lui fut adressé. Au bout de quelques jours, ce camarade mécontent de la paie qui lui était donnée, quitta ce patron et chercha du travail ailleurs, chose toute naturelle et qui n'est que la réciproque de ce que font les patrons, qui ne se gênent guère pour flanquer leurs ouvriers à la porte lorsque ceux-ci ne font pas leur affaire.

Ce monsieur, mécontent sans doute, alla trouver son ouvrier au restaurant dans lequel il prenait ses repas et lui demanda de venir reprendre le travail. Sur la réponse négative de ce dernier, cet exploiteur, qui est doué d'une force peu commune ne trouva rien de mieux que de lui tomber dessus et de lui distribuer force coups de poing.

L'affaire eut son dénouement devant le tribunal de simple police de Tizi-Ouzou ; laà le juge de paix se permit de faire quelques remarques désobligeantes pour la Bourse du Travail d'Alger en disant, notamment, que ce devait être une maison de pas grand'chose ; malgré tout, il fut obligé, à son grand regret, de condamner le patron à deux francs d'amende.

La Bourse du Travail d'Alger fut informée de ces faits et le conseil d'administration adopta l'ordre du jour suivant :

Le conseil d'administration de la Bourse du travail d'Alger, représentant [illegible] syndicats, réuni en séance ordinaire le 26 août 1905, ayant eu connaissance de la conduite d'un patron de Tizi-Ouzou, qui s'es livré à des voies de fait sur un travailleur qui lui avait été adressé par cette institution, parce que ce dernier ne voulait plus travailler chez lui ;

Décide qu'à l'avenir il ne sera plus répondu aux demandes d'ouvriers, faites par cet exploiteur.

En outre, le conseil proteste avec la plus grande énergie contre les insinuations malveillantes formulées à l'encontre de la Bourse du travail, par le juge de paix de Tizi-Ouzou, au cours du procès qui a été la conséquence des faits énoncés ci-dessus.

LES CONGRÈS CORPORATIFS

LES HOMMES DE PEINE

Congrès de Neuville-sur-Saône. — Fusion avec la Fédération des transports et manutentions.

Le dimanche 13 août, se tenait, à Neuville, un Congrès dû à l'initiative des Syndicats de manœuvres de Lyon et de Neuville qui comprenaient des Syndicats de manœuvres, hommes de peine, camioneurs, charretiers et emballeurs.

A ce Congrès assistèrent les délégués de différentes villes. La situation de ces différentes organisations y fut examinée et le Congrès décida qu'il y avait lieu de fusionner avec la Fédération nationale des transports et manutentions diverses dont le secrétaire, le camarade Tabard, assistait au Congrès.

Nous ne savons si c'est à sa présence qu'a été dû l'envahissement de Neuville par les policiers les plus divers ; ce qui est à constater, c'est qu'on en trouvait sous toutes les formes.

Du reste la municipalité avait eu l'intention de réquisitionner la gendarmerie ; elle ne l'a pas fait— elle a préféré les mouchards.

La discussion fut fraternelle et le drapeau rouge de la Fédération des Syndicats ouvriers du sud-est n'a cessé de flotter à la fenêtre du Congrès.

Les délégués, au nom de leurs organisations, décidèrent de se faire représenter au Congrès de Paris, qui aura lieu du 10 au 12 septembre 1905.

LES EMPLOYES

Le Congrès national de Nantes

Une soixantaine de délégués étaient mandatés par 84 Syndicats, au Congrès de la Fédération des Employés, qui s'est tenu, à mi-août, à Nantes.

La question déjà examinée précédemment de fusionner avec la Fédération des Employés (qui a son siège à Rouen) a été mise de côté. Cette Fédération comprend des éléments mixtes qui rendent fort difficile l'accord avec un groupement vraiment syndicaliste.

De trop nombreuses questions étaient à l'ordre du jour pour qu'une solution ou une décision aussi étudiée que catégorique puisse être apportée. Aussi, le Congrès s'est-il surtout affirmé sur les points primordiaux.

La question du repos hebdomadaire a été longuement étudiée et le Congrès s'est prononcé pour son obtention, par une propagande par affiches, manifestes, etc. Mais, tandis que les délégués au Congrès se prononçaient pour subordonner l'action syndicale aux agissements légalitaires, il a été constaté que, dans toutes les villes où, en tant que repos hebdomadaire, diminution d'heures de travail, etc., des résultats ont été obtenus, ceux-ci n'ont été dus qu'à une action syndicale révolutionnaire.

A propos du chômage, une controverse a préludé à la décision portant création de caisses fédérales de chômage.

La question de la prud'homie a suscité, aussi, une intéressante discussion. Le rapporteur, le citoyen Vial, de Lyon, a soumis au Congrès la résolution suivante (qui a suggéré au camarade Quillent, l'article publié ici, la semaine dernière) :

Le Congrès regrette que le Sénat, malgré des démarches pressantes et les résolutions des congrès, n'ait pas étendu la prud'homie aux employés ; propose de s'élever contre les articles de la loi nouvelle permettant l'intrusion de la justice civile, de blâmer les conseillers prud'hommes de Paris de leurs manœuvres démagogiques, estime que les employés du commerce et de l'industrie, le personnel des spectacles doivent lutter pour elle.

Il propose une campagne générale à la veille du renouvellement partiel du Sénat pour que tous les travailleurs et spécialement les employés profitent de la juridiction prud'homale, et soumet tout un programme sur la façon, dont les employés seront compris dans cette juridiction.

Le citoyen Rozier, lui aussi, déplore la conduite des conseillers prud'hommes de la Seine, parce qu'ils ont provoqué ainsi la loi nouvellement votée qui est pire que l'ancienne, étant donné qu'elle introduit les juges de paix dans cette juridiction. « Seulement, conclut-il, pas de blâme contre des hommes qui ont pu se tromper... »

Et le Congrès accepte l'attitude ambiguë du conseiller municipal Rozier ; on ne blâme pas les prud'hommes qui ont forcé le Sénat de sortir de son inertie ; on se contente de les désapprouver.

Ce vote platonique ne change rien aux événements ; il n'en est pas moins vrai que c'est grâce à l'action révolutionnaire des conseillers prud'hommes que la loi a été modifiée, tandis que les employés qui ont surtout prêché le « calme » et la « confiance » en le Sénat attendent toujours sous l'orme parlementaire... L'avenir nous dira combien longue sera leur attente.

De nombreuses questions ont été examinées. Celle de la diminution de la journée de travail s'est solutionnée par un vote de principe en faveur de sa réduction à huit heures.

Il a été aussi question de modifier les statuts et d'y incorporer la représentation proportionnelle, mais le Congrès s'est prononcé contre.

Le prochain Congrès aura lieu à Dijon, en 1906.

LES DESSINATEURS

Création de la Fédération des dessinateurs

Au Congrès, qui s'est tenu dans la première quinzaine d'août, à la Bourse du Travail de Paris, assistaient des délégués de Saint-Nazaire, Lyon, Nantes, le Havre, Rouen, etc,, etc.

La première besogne du Congrès a été la constitution définitive de la Fédération. Le camarade Daydié en a été nommé secrétaire ; il a décidé la publication d'un *Bulletin* mensuel qui paraîtra dès le 15 septembre.

Le Congrès s'est occupé aussi de la fixation d'un minimum de salaire régional, variable suivant les régions respectives et suivant les besoins des milieux ; ce tarif entrera en vigueur à la date fixée par le Conseil fédéral. Puis le Congrès s'est occupé de la juridiction prud'homale qui est, contrairement à l'opinion, entretenue à dessein par les professionnels, de toute compétence pour les techniques du dessin actuellement existantes.

Au sujet du travail des femmes dans les ateliers de dessin, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Considérant que la femme doit être acceptée à l'égal de l'homme, par le patronat et à travail égal, salaire égal, invite les Syndicats fédérés d'admettre les « dessinatrices » dans les Syndicats à condition que les prix soient ceux élaborés par le conseil fédéral. »

Le prochain Congrès aura lieu en 1906 à Saint-Nazaire.

LES VERRIERS

La Fédération nationale des Verriers a tenu son quatrième Congrès les 31 août, 1er, 2 et 3 septembre, à Rive-de-Gier.

L'importance de ce Congrès aura une grande influence sur la marche de la Fédération qui ne fait que prospérer, et il n'est pas douteux que tout le prolétariat verrier, qui possède maintenant une organisation centrale dont la puissance s'affirme chaque jour, ne vienne à bref délai prendre sa place dans la grande famille syndicaliste.

Trente-deux syndicats étaient représentés par 34 délégués. En voici la liste :

Verriers de Saint-Etienne, R. Daniel ; Tailleurs de cristaux d'Oullins, Chassard ; Unions syndicales des Travailleurs du verre de la Seine ; Chambre syndicale des Boucheurs à l'émeri ; Syndicat des Tailleurs sur cristaux ; Chambre syndicale des Verriers de la Seine, Goldschesder, Houillon ; Verriers à vitres de Fresnes, Proer ; Verriers réunis de Lyon, Merlin, Goujet, Gaudry ; Verriers verre noir de Mège Coste, A. Audibert ; Verriers de Vierzon-ville, Bijer ; Verriers verre blanc de Romesnil, Monier ; Verriers verre blanc de Rive-de-Gier, Rey ; Verre à vitre de Bessèges, Lefebvre Léon ; Verriers de Montluçon, Vinet ; Verre noir de Rive-de-Gier, F. Vinet et A. Douzet ; Verriers et similaires d'Albi, Boyanique ; Verriers à vitre de Rive-de-Gier, J. Mancel, Coleon, Bajar ; Verriers de Blangy-sur-Bresle, A. Papin ; Verriers de Courval et Verriers de Retonval, Levillain Alf. ; Verriers du Tréport, vieille verrerie, Lefebvre G. ; Verre blanc de Couzan, Bertrand ; Verriers d'Ingeville, Monier ; Verriers de Feuquière (Oise), Faquet ; Verriers de Vieux-Rouen, Léger ; Verriers à vitre de Givors, J. Lang, Laganne ; Verriers à bouteilles de Fresnes et Escautpont ; Verriers d'Hirson, N. Riche ; Verriers à vitres d'Aniches et environs, Hancart ; Verriers verre blanc de Venistien, Dejoannés J. ; Verriers verre blanc, Bordeaux (Hautoir) ; Verriers de Lormont, Verriers du Bouscat, C. Daniel ; Section fédérale du Sud-Est, J. Sigward ; — La Fédération nationale était en outre représentée par son secrétaire, le camarade C. Delzant ; la Confédération générale du Travail, par Delesalle.

Toutes les spécialités du travail du verre étaient représentées, c'est le système de la Fédération d'industrie qui a définitivement triomphé, ce qui aidera nos camarades à vaincre plus sûrement.

L'ordre du jour très chargé demandait cependant à être étudié en détail, aussi avant de commencer ses travaux, le Congrès décida qu'avant la seconde séance du soir, le Congrès se sectionnerait en trois commissions comprenant les délégués des différentes catégories de travail.

Travailleurs du verre blanc, travailleurs du verre noir, travailleurs du verre à vitre.

A l'issue de la première séance, les congressistes, sur la proposition de la Section

fédérale du Sud-Est, votent par acclamation l'ordre du jour suivant :

Le quatrième Congrès des travailleurs du verre, envoie aux camarades en lutte de Choisy-le-Roi et de Reuilly, ses fraternels encouragements et décide qu'une somme de cent francs est à leur disposition pour leur venir en aide.

Le Congrès examine ensuite différentes modifications des statuts qui sont adoptées.

Une longue discussion s'engage ensuite sur la situation de la verrerie en Normandie où de nombreuses grèves ont eu lieu dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Les congressistes se montrent fort intéressés par les renseignements fournis sur cette région qui était jusqu'alors restée réfractaire au mouvement syndical.

Par suite de l'augmentation de l'effectif des adhérents à la fédération, le secrétaire fédéral demande au congrès de réorganiser le comité fédéral et au besoin le déplacement du siège de la Fédération.

Après une assez longue discussion sur cette question, le transfert du siège de la Fédération, le congrès décide qu'il sera transféré de Fresnes-sur-l'Escaut à Anzin (Nord).

Le comité fédéral sera composé de délégués désignés par les syndicats de la région, et le *statu quo* est maintenant en ce qui concerne son fonctionnement.

A l'ouverture de la séance du 1er septembre, la commission de contrôle, après examen de ses livres et de la comptabilité, constate la bonne marche financière de la Fédération et sa prospérité. L'encaisse de l'année courante s'est monté à la somme de 13,189 francs

Ce travail terminé, le Congrès aborde la question du « travail des enfants assistés dans les verreries ».

Plusieurs délégués donnent des renseignements sur l'exploitation dont sont victimes de nombreux enfants, dont les capitalistes tirent des bénéfices scandaleux. Le comité fédéral est chargé de mener une campagne active dans le journal *La Voix des Verriers* et de former un dossier sur cette question, dossier qui pourrait être transmis à la commission parlementaire qui s'occupe des bagnes d'enfants.

Le congrès aborde ensuite la question du « travail de nuit ». Tous les congressistes sont d'avis que le travail de nuit peut être supprimé sans que cela nuise à l'industrie de la verrerie ; une rien ne s'y oppose, puisqu'il est déjà supprimé dans certaines verreries. Un ordre du jour dans ce sens est adopté à l'unanimité par le congrès.

(A suivre).

LES METALLURGISTES

C'est le mercredi, 6 septembre, à neuf heures du matin, que s'est ouvert le XIIe Congrès national des ouvriers métallurgistes, dans la grande salle de la Bourse du Travail de Paris.

Au moment même où se confectionne la *Voix du Peuple*, ce Congrès est en pleine activité.

Plus de 150 organisations métallurgistes, représentées par environ 120 délégués, donne à peu près l'importance indiscutable de ce Congrès.

De plus, voici la nomenclature des organisations étrangères et françaises invitées à ce Congrès avec les noms de leurs représentants :

ETRANGER

Allemagne. — Deutscher Metallarbiter-Verband : Alexander Schliche. — Stuttgart.

Angleterre. — Amalgamated Society of Engineers : W.-T. Kelly. — Londres.

National Society of Amalgamated Brassworkers et Metal Mechanics : Cuthbertson. — Birmingham.

The National Society of Amalgamated, Metal, Wire, and Tube Makers : Cuthbertson. — Birmingham.

Autriche. — Verband der Eisen-und Metallarbeiter Oesterreichs : Franz Domes.

Belgique. — Fédération nationale des Métallurgistes : Guillaume Solau. — Bruxelles.

Italie. — Fédération Italiana degli Operai Metallurgici.

Suisse. — Fédération suisse des ouvriers sur métaux : E. Huggler. — Berne.

La Fédération Internationale des ouvriers sur métaux est aussi représentée par son secrétaire.

FRANCE

Confédération Générale du travail : V. Griffuelhes, G. Yvetot, secrétaires, et A. Lévy, trésorier.

Fédération de la Bijouterie et orfèvrerie : A. Garnery, secrétaire, et Lefèvre.

Fédération des modeleurs-mécaniciens de France : Roussillon.

Fédération des mouleurs sur métaux de France : R. Lemoir et Sauvage.

Reproduire ici l'ordre du jour de ce Congrès, c'est appuyer encore sur l'esprit pratique et résolu dont vont continuer à faire preuve la Fédération des Ouvriers métallurgistes sans rien abandonner de sa méthode syndicaliste révolutionnaire qui fait sa force présente et légitime ses espoirs :

1° Augmentation des cotisations fédérales ;

2° Mise en pratique du viaticum ou secours de route et fixation d'un secours normal de grève et de l'indemnité à allouer aux militants victimes de l'action syndicale ;

3° Revision des statuts.

A) Obligation pour tous les fédérés d'être possesseurs d'un livret contenant les Statuts fédéraux et les bulletins pour secours de route ou autres indemnités ;

B) Prélèvement des cotisations fédérales et accusé de réception de celles-ci au moyen de timbres mobiles apposés sur le livret fédéral ;

C) Transformation de l'Administration fédérale pouvant permettre à celle-ci, en possédant le nom de tous ses adhérents, de suivre les mutations produites et ainsi de répartir la connaissance de cause les avantages prévus par notre organisation.

4° Décentralisation de la propagande et institution de secrétariats régionaux permanents ;

5° Les mesures à prendre pour la suppression du marchandage et du travail aux pièces et application de la journée de huit heures avec minimum de salaires à tous les travailleurs de l'industrie métallurgique.

Questions diverses. — Fusion de la section du cuivre avec l'Union Fédérale. — Proposition de la Chambre syndicale ouvrière de la Bijouterie lyonnaise.

Dans un des numéros suivants de la *Voix du Peuple*, sera donné le compte rendu succinct de ce Congrès qui se terminera le dimanche 10 septembre, par une fête familiale à laquelle sont invités tous les camarades fédérés de la Métallurgie et leur famille. Elle se composera :

1° D'un court compte rendu des travaux du Congrès ;

2° D'une allocution par le camarade Gustave Hervé, professeur révoqué, sur *La guerre et l'acte de Patrie* ;

3° D'une conférence par Sébastien Faure, qui traitera le sujet : *L'Action syndicale* ;

4° D'une audition musicale par l'Harmonie du Syndicat des Métallurgistes de Montataire ;

5° D'une partie théâtrale et littéraire avec le concours des principaux artistes des concerts et des théâtres de Paris, ainsi que de camarades syndiqués.

La fête aura lieu dans la grande salle de la Bourse du Travail et commencera à deux heures précises de l'après-midi.

Le dimanche matin, 10 septembre, une promenade-visite au siège social du syndicat et de la Coopérative de Montataire devant être faite par les délégués du Congrès, les camarades fédérés de Paris pourront, s'ils le veulent, faire partie de cette promenade.

LA FOURRURE

Le Comité de la Fédération de la fourrure, dans sa réunion du 10 août, invite tous les Syndicats faisant partie de la Fédération de mandater leurs délégués suivant l'article 39 des statuts pour assister au premier congrès qui aura lieu le dimanche 1er octobre, à deux heures de l'après-midi, salle des Conférences, Bourse du Travail, Paris.

Invite tous les syndicats qui ne font pas partie de ladite Fédération, à bien vouloir prendre note de l'ordre du jour soumis à ce congrès et de se faire connaître pour qu'on leur fasse parvenir les statuts pour qu'ils viennent grossir nos rangs.

La revision des statuts s'impose, c'est pourquoi tous les Syndicats y adhérant ont fait chacun leurs observations qui seront soumises à ce Congrès.

En conséquence, camarades fédérés, faites votre possible pour assister à ce congrès, qui est le premier fait par votre Fédération, pour bien comprendre et voir les statuts qui seraient à modifier entre nous.

Depuis qu'a été fondé notre Fédération, les Syndicats de Paris se sont fait un devoir de travailler à cette tâche, mais au début l'on ne peut savoir ce qui nuit à une partie ou à l'autre, c'est donc pour cela que depuis un an que nous fonctionnons, nous avons vu l'endroit qui pèche envers les Syndicats et les statuts que nous devrons remanier.

Aujourd'hui, étant secondé par des Syndicats qui n'avaient pas pris part à la fondation des statuts ,nous tenons à ce qu'ils soient avec nous pour les reviser, à seule fin que tout aille pour le mieux et que les syndicats qui ne sont pas venus jusqu'alors parmi nous, se fassent inscrire et reçoivent les nouveaux statuts après le Congrès.

ORDRE DU JOUR

1° Compte rendu de la formation de la Fédération ;

2° Rapport financier ;

3° Revision des statuts ;

4° Fixer le 2e Congrès ;

5° Divers.

LES BUCHERONS

Le quatrième Congrès annuel de la Fédération nationale des Syndicats de Bûcherons, se tiendra à La Guerche, les 24 et 25 septembre 1905.

Par les questions soumises et par les nombreux délégués qui prendront part à ces assises, elles sont appelées à avoir une influence considérable sur la marche émancipatrice du prolétariat paysan.

Malgré sa puissance au nombre, la classe des ouvriers bûcherons a été jusque-là la plus exploitée, parce qu'elle était la plus ignorante et la plus résignée. En prenant conscience d'elle-même dans ses Congrès fédéraux, en s'affirmant par son action corporative, elle contribue largement à l'amélioration de ses destinées et à l'agrandissement de ses libertés.

Le grand Parti du Travail qu'est la Confédération générale, reçoit, du fait même du nombre important d'adhérents aux syndicats de bûcherons, une impulsion nouvelle.

Le nombre déjà élevé et sans cesse s'accroissant dans des proportions énormes. Aujourd'hui plus de cent organisations sont adhérentes et nombreuses sont celles en instances d'adhésion ; c'est bien la meilleure preuve que le prolétariat paysan sent de plus en plus la nécessité inéluctable de s'unir.

De leur côté, les détenteurs du sol, voyant leurs privilèges menacés et sachant leurs bataillons d'un trop faible effectif pour les mesurer avec la puissante armure des travailleurs, cherchent par des écrivains à détourner notre action.

Le Congrès de La Guerche saura trouver les moyens de résister à cette oppression brutale en cimentant de plus en plus l'union étroite des exploités terriens.

Voici l'ordre du jour de ce Congrès très important :

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1° Vérification des mandats ;

2° Rapport du Comité Fédéral et de la Commission de Contrôle ;

3° Bénéfice du tarif réduit sur les chemins de fer aux délégués ouvriers se rendant aux assises du travail ;

4° Moyens à employer pour amener l'Etat à traiter directement avec les Organisations syndicales, pour les coupes de bois lui appartenant ;

5° Extension à l'agriculture du bénéfice de la loi du 2 novembre 1892, modifiée par celle du 30 mars 1900 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

6° Accidents du Travail ; Prud'homie ;

7° Coopération ;

8° Propagande économique, moyens à employer ; Question agraire ; Journée de huit heures ;

9° Projet d'unification des statuts ; Création d'un organe corporatif ;

10° Renouvellement du conseil fédéral et de la Commission de Contrôle ;

11° Désignation du siège social de la Fédération pour 1906.

Le Congrès sera tenu à la grande salle Chapelier ; la première séance sera ouverte le dimanche 24 septembre, à neuf heures du matin.

Pour la première fois, la Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi, et la Fédération Horticole seront représentées au Congrès.

LES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX

Le Congrès se tiendra à la Bourse du Travail de Tours, 35, rue Bretonneau, les 7, 8, 9 septembre 1905 (et 10 du même mois s'il y a lieu).

Le Conseil fédéral espère que, comprenant l'importance des travaux de ce Congrès, toutes les organisations adhérentes à la Fédération se feront un devoir d'y prendre part.

Les Chambres syndicales qui enverront des délégués au Congrès sont priées de vouloir bien en faire connaître le nombre au plus tôt, afin que le camarade Baugé, secrétaire de la Chambre syndicale des Travailleurs municipaux de Tours, qui a bien voulu se charger des démarches nécessaires pour la tenue du Congrès dans cette ville, puisse se pourvoir du nécessaire pour le séjour des délégués à Tours. Il y aurait lieu de faire connaître également les heures d'arrivée des délégués à Tours.

ORDRE DU JOUR

1° Vérification des mandats ;

2° Compte rendu moral et financier ;

3° Examen de la possibilité :

a) De la réglementation des salaires et des conditions du travail par région ;

b) De l'établissement d'un règlement général disciplinaire plus en rapport avec les progrès de l'humanité ;

4° Examen particulier de la situation du personnel de l'Assistance publique dans les différentes villes de France et des colonies ;

5° Municipalisation des services publics, communaux et départementaux ;

6° Stabilité des cantonniers des services communaux et départementaux ;

7° Gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques ;

8° Examen de la question des retraites ;

9° Examen de l'application de la journée de 8 heures ;

10° Réduction des tarifs de voyage en chemin de fer ;

11° Extension de la loi du 21 mars 1884 aux travailleurs des services communaux et départementaux, sans exception quelconque pendant devant la Chambre des députés ;

12° Revision des statuts ;

13° Obligation, par les Syndicats adhérents, de respecter strictement les statuts de la Fédération ;

14° Représentation proportionnelle ;

15° Election du bureau pour un an (article 8 des statuts) ;

16° Désignation de la ville où devra se tenir le Congrès de 1906.

Toutes les organisations, fédérées ou non, pourront prendre part au Congrès. Les organisations non fédérées et celles étant en retard de plus de trois mois n'auront que voix consultative.

Adresser la correspondance au citoyen Terrioux, rue Balagny, 48, Paris (17e arrondissement).

LES GRÈVES

CHEZ LES METALLURGISTES DE PONT-A-MOUSSON

L'agitation dans le bassin de Longwy est à peine calmée, que dans le même département, à Pont-à-Mousson, les métallurgistes quittent le travail .Le motif est le renvoi du secrétaire du syndicat. La grève est générale, 2,000 ouvriers environ y prennent part.

Comme à l'ordinaire, le gouvernement met à la disposition du patronat des forces militaires considérables. Un soldat par gréviste. Une fois de plus, se trouve démontrée la complicité des gouvernants républicains et des patrons.

Les ouvriers ne se laissent pas démonter par la présence des troupes. Ils tiennent tête aux manœuvres dirigées contre eux. Des rencontres ont eu lieu et si les autorités ne se décident pas à prendre une attitude plus neutre, un nouveau Limoges paraît à craindre.

La tentative de réconciliation renouvelée par M. Bernardin, juge de paix, a échoué.

LES OUVRIERS AGRICOLES

Les travailleurs agricoles des environs de Béziers, à la suite du rejet par les propriétaires de leurs revendications, viennent de se mettre en grève.

A Quarante, les camarades ont fait le siège de la mairie où se trouvaient le maire et son adjoint.

On se souvient des incidents qui marquèrent, dans cette localité, la grève de l'hiver dernier. On peut être certain que ces travailleurs sauront lutter avec l'énergie nécessaire.

Là encore, la troupe est sur les lieux et on peut être certain que ce n'est pas pour favoriser les ouvriers.

LES FILEURS DE PLAINFAING

Les ouvriers de l'usine Blanche sont toujours en grève. Le patron, après avoir refusé l'arbitrage proposé par le juge de paix, a passé la frontière, voulant ainsi démontrer qu'il n'était pas pressé de rouvrir les portes de son usine et espérant par ce moyen réduire les grévistes par la famine.

Heureusement, ces derniers sont maintenant fortement organisés, et grâce à l'appui du syndicat textile de Fraize-Plainfaing et des populations des villages voisins, qui aident puissamment les grévistes. Des coupes communistes sont installées et fonctionnent très bien.

Dans leur dernière réunion, tenue hier, les grévistes ont voté à l'unanimité de ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu satisfaction.

MILHAU. — La grève des gantières de la maison Galtier s'est terminée à la satisfaction des grévistes.

AGEN. — Les mariniers de la Compagnie l'Union rivenaine, qui font le service de la batellerie du canal, s'étant mis en grève, exigeant une augmentation de salaire, viennent d'obtenir satisfaction.

DANS LES SYNDICATS

PARIS

CHEZ LES BOULANGERS. — A l'issue d'une réunion générale tenue le 5 septembre, les ouvriers boulangers ont adopté l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers boulangers réunis le 5 septembre au nombre de 2,000 à la Bourse du travail, sur convocation de la chambre syndicale des ouvriers boulangers de la Seine, sous la présidence du citoyen Tordet, Marizet et Mondière, assesseurs, et Bousquet, secrétaire, après avoir entendu les citoyens Antourville, Bousquet, Beale,

Décident de continuer le mouvement entrepris, avise les clients que les vrais saboteurs sont les patrons ;

Considérant qu'en cela plusieurs jugements en font foi ;

Signalent à la population parisienne l'atteinte portée à la liberté du travail, par la chambre syndicale patronale qui refuse d'occuper des ouvriers syndiqués ;

Approuvent le sabotage et le boycotage envers le patronat et cela par réciprocité et en cas de conflit ;

Considérant que les patrons commettent un crime social en se vengant sur les femmes et les enfants des ouvriers syndiqués ;

Considérant que l'ouvrier boulanger est actuellement au-dessous des animaux, auxquels les maîtres accordent du repos ;

Décident d'obtenir le repos hebdomadaire par tous les moyens même violents, si les pouvoirs publics continuent à duper le prolétariat ;

Envoient leur salut fraternel aux sections internationales qui se joignent au mouvement ;

Ne reconnaissent comme représentants des vrais syndiqués de la Bourse du travail, que la commission exécutive nommée par l'Union des Syndicats.

Et signalent au mépris de tout le prolétariat la tentative de mise en carte des travailleurs par l'intendance prétectorale ;

Invitent la Fédération de l'Alimentation à prendre le mouvement avec toutes ses sections.

Se séparent aux cris de : Vive le syndicat ! Vive le repos hebdomadaire !

DEPARTEMENTS

AURILLAC. — Samedi soir, le camarade Devilar a fait une conférence à laquelle assistaient nombre de travailleurs. Dans la matinée de dimanche, sur son initiative, une réunion s'est tenue à la Bourse du Travail, afin de régler divers points d'organisation syndicale. Il a été décidé de faire une active propagande afin que la Bourse du Travail ait une vie réelle et soit un centre de cohésion pour les travailleurs.

DANS LE CHER. — Le Syndicat des industeurs est définitivement constitué. Il a donné son adhésion à la Bourse du Travail de Bourges, et son désigne à tenir à affirmer l'étroite solidarité qui unit tous les travailleurs, quelle que soit la besogne qui leur incombe.

× Le Syndicat des ouvrières de la couture de Bourges vient de publier un manifeste pour faire connaître aux ouvrières comment elles doivent procéder pour forcer les patrons à respecter les lois sur la réglementation du travail, — attendu que les autorités négligent volontairement cette besogne qui pourtant est de leur ressort.

× A Saint-Palais, le 15 août, une très belle réunion syndicaliste a eu lieu, avec le concours des camarades Hervier et Dumas, délégués de la C. G. T. ; Laudier et Merle ont aussi pris la parole. Nombreux étaient les bûcherons, venus des localités voisines.

× A Mazières un Syndicat de métallurgistes a été constitué ,il y a déjà quelque temps ; plusieurs réunions ont eu lieu depuis, avec le concours des camarades Hervier et Latapie et, l'action du nouveau groupement va être considérable : elle va libérer ces travailleurs du joug féodal qui pesait sur eux.

GRENOBLE. — Le Syndicat des maçons et terrassiers a décidé de donner sa démission de la Fédération de la maçonnerie et de faire son adhésion à la Fédération du bâtiment.

C'est pour faire suite à la décision qui fut prise au Congrès de la maçonnerie, tenu à Clermont-Ferrand et où avait été décidé le principe de l'Union fédérale du Bâtiment.

LILLE. — Un nouveau syndicat vient de se constituer : celui de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie. En quelques jours, il a déjà groupé une cinquantaine de membres de la corporation.

Son siège est 106, rue Léon Gambetta.

DANS L'ALLIER. — Par l'initiative du Syndicat des bûcherons d'Ygrande, un nouveau syndicat vient de se constituer à Bourbon-l'Archambault. Et les camarades espèrent bien ne pas s'en tenir là ; d'ici peu, ils espèrent avoir essaimé des syndicats dans toutes les communes environnantes.

NICE. — Un nouveau Syndicat, celui des commis-épiciers, vient de se constituer. Jusqu'ici, ces travailleurs étaient restés indifférents et réfractaires au mouvement syndical. Ils sortent de leur indifférence. C'est bon signe !

LUNEVILLE. — Nos camarades céramistes, en très petit nombre, c'est vrai, avaient eu le courage de former un Syndicat.

Immédiatement les camarades Gérardin, secrétaire ; Visine, trésorier, et Tarral, adjoint, ont été, après vingt-cinq ans de service à l'usine, renvoyés comme des malfaiteurs.

Une délégation de l'Union des Syndicats ayant demandé par lettre une audience aux intransigeants Hellier et Guérin, n'a pas obtenu de réponse.

Nous saurons prouver à ces messieurs qu'il faut désormais qu'ils comptent avec nous. — PROST, secrétaire de l'U.

AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES

A la date du 1er juin 1905, la *Typographie Française*, organe de la Fédération nationale des travailleurs du Livre, publiait le compte rendu de mandat du délégué qui représente la chambre syndicale typographique parisienne, au Comité général de l'Union des syndicats ; ce dernier s'exprimait ainsi pour relater le rejet d'une de ses propositions :

Sur l'intervention des camarades Antourville, Bousquet et Ling, qui sont venus déclarer qu'il n'était nullement besoin d'argent pour faire des grèves, mais qu'il suffisait de causer et de briser tout et d' « offrir sa poitrine aux balles » et après quelques insultes prodiguées à notre organisation, notre proposition fut repoussée.

A la séance du Comité général de l'Union des syndicats du 21 juin 1905, les camarades cités par le délégué de la Typographie parisienne, protestèrent contre les paroles qu'on leur attribuait et qu'ils n'avaient point prononcées, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de la séance du Comité général du 17 mai 1905 ; et considérant que la publication mensongère faite par la *Typographie Française*, pouvait servir d'indication à la police et était de nature à porter préjudice aux camarades cités, le Comité général décida d'inviter la chambre syndicale typographique parisienne à faire passer au journal la *Typographie Française*, une note rectificative.

Cette organisation refusa de faire paraître la rectification du Comité général, continua ses attaques contre l'Union des syndicats et inséra la note suivante :

Allons, soyons tout de même bons princes, et, puisque nos protestataires demandent une rectification, nous allons leur donner satisfaction en disant que le procès verbal officiel de cette séance, adopté à l'unanimité, est exact, *hormis les nombreuses lacunes voulues qu'il renferme.*

En présence d'une telle attitude, et d'insinuations aussi mensongères — attendu qu'aucune modification ou rectification n'a été présentée à la suite de la lecture du procès-verbal visé — le Comité général adopta à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Comité général de l'Union des syndicats, après avoir pris connaissance du compte rendu de mandat du citoyen Chambaud, délégué de la Chambre syndicale typographique parisienne, paru au dans l'organe officiel de cette organisation à la date du 15 juillet 1905 ;

Constate la façon malhonnête avec laquelle agit la Typographie Parisienne, qui refuse d'insérer une rectification demandée par l'Union des Syndicats du département de la Seine, et confisque à publier des calomnies et des insinuations injurieuses ;

Laisse aux organisations ouvrières le soin d'apprécier une telle attitude et passe à l'ordre du jour. — Pour l'Union des Syndicats, un des secrétaires : R. DUBREUCQ.

Le Manuel du Paysan

La Fédération des Travailleurs agricoles du Midi vient d'éditer le Manuel du Paysan.

Il est en vente à la Fédération agricole où à la Confédération générale du Travail, au prix de 7 francs le cent, port compris.

PRÉCISION

Le journal *Le Trait d'Union*, dans son numéro du 1er août, reproduit l'article paru dans la *Voix du Peuple* sur la commandite et les satisfactions obtenues par les ouvriers de la voiture.

Pour les besoins de la cause qu'il défend, le *Trait d'Union* constate, d'après mon vieil article, bien entendu, que la commandite n'est appliquée que dans trois maisons. Il en déduit que c'est une mauvaise réforme et qu'il faut la repousser.

Si j'ai combattu, pendant la grève, l'application immédiate de la commandite, c'est parce que nos camarades de la voiture n'étaient pas initiés à ce mode de travail et qu'il y avait à craindre, de ce fait, d'en voir fausser l'esprit qui en fait sa supériorité.

Aujourd'hui, la commandite nous est mieux connue ; appliquée d'abord avec hésitation, elle apparaît comme un progrès réel sur le passé au point qu'on en demande l'application dans les autres ateliers.

Il n'y a donc jamais eu chez nous d'hostilité contre la commandite et les militants syndicalistes la considèrent, dans la voiture, comme le système de travail de l'avenir, préparant l'éducation syndicale de l'organisation prolétarienne débarrassée de la tyrannie patronale.

Passant aux résultats de notre grève, le *Trait d'Union* écrit :

Enfin, les ouvriers de la voiture, qui sont loin d'être des rétrogrades ont parfaitement admis les catégories avec des échelles de salaires dans chacunes d'elles, c'est-à-dire le choix et le demi-choix ; il est vrai que les femmes ne sont peut-être pas indispensables dans cette industrie-là !

L'auteur de l'article ne connaissait certainement pas l'étendue de nos revendications, sinon il aurait évité une si grosse inexactitude. Il aurait su que tous nos efforts *tendaient à l'unification des salaires ;* mais il nous a fallu compter avec nos patrons. Malgré notre résistance, *ils ont maintenu les catégories de travailleurs*, en augmentant proportionnellement les salaires.

Mais notre programme reste intact, et nous renvoyons à plus tard l'obtention de cet avantage particulier ;

Les salaires différents par catégorie de métiers ne répondent pas du tout au choix et au demi-choix. Nous ne demanderons jamais que deux ouvriers, dans la même profession, exécutant le même travail, soient payés différemment par l'arbitraire du patron ou des contremaîtres. Ce que le syndicat ne demandera pas non plus, ce sont les plus-values pour ceux qui sont chargés de surveiller leurs camarades ou de distribuer le travail.

Enfin, tout cela n'est pas une raison pour terminer, comme le fait l'auteur de l'article.

Je vous affirme, Messieurs de l'Imprimerie Nationale, que dans la voiture nous avons défendu et défendrons les salaires des femmes ; nous combattons pour que partout leur dignité soit respectée et pour qu'elles ne soient pas à la merci du patronat et de ses sous-ordres. Elles ne sont pas rejetées de notre syndicat.

LE BLAVEC.

DANS LES BOURSES DU TRAVAIL

AUXERRE

Le Comité général, considérant le bien fondé des réclamations formulées par les ouvriers de la Verrerie ouvrière d'Albi, a décidé de faire appel à toutes les organisations ouvrières, leur demandant de s'associer à lui pour réclamer une enquête.

Le Comité estime qu'il y a là une situation anormale, qu'il faut éclaircir. — Pour le Comité général, le permanent, BARBIER.

Adresser toutes demandes de renseignements et communications à ce sujet à la Bourse du Travail, à Auxerre (Yonne).

BOURGES

Depuis longtemps les camarades de la Bourse du Travail de Bourges cherchaient à grouper les exploités de l'usine métallurgique de Mazières, à 4 kilomètres de Bourges. Le mois dernier une première réunion y fut faite par les camarades Latapie, Hervier et Laudier. Une centaine d'ouvriers de l'usine y assistaient et après une intéressante conférence, rendez-vous fut pris pour le mois suivant.

C'est le samedi, 19 août, qu'a eu lieu cette deuxième réunion. Cette fois la salle était archi-comble, plus de 500 camarades étaient présents et le bureau fut entièrement composé d'ouvriers travaillant au bagne de Mazières.

Sans désemparer, plus de cent camarades donnèrent leur nom et leur adresse et une nouvelle réunion privée pour la constitution ultérieure du Syndicat, fut décidée pour la huitaine.

La soirée s'est terminée par les chants socialistes et révolutionnaires, *l'Internationale*, *l'Insurgé*, *Bonhomme* et les *Gueules Noires*, cette dernière chantée par un camarade typo.

La propagande active de la Bourse du Travail de Bourges est trop connue pour que nous ayons à la féliciter. Souhaitons plutôt qu'elle soit imitée des autres Bourses.

BREST

Dans sa séance du 8 août, le Comité géné-

ral, invité à participer au Congrès des Accidents du travail, de Cette, a adopté l'ordre du jour suivant :

Considérant qu'il n'est nullement besoin d'un Congrès national pour traiter ces deux questions, lesquelles, par simple statistique, auraient pu être développées avec toute l'ampleur désirable ;
Que les Congrès nationaux corporatifs suffisent;
Que c'est vouloir diviser les efforts du prolétariat que de le convoquer en des assemblées successives, qui n'ont pour résultat que d'occasionner des dépenses, lesquelles, selon nous, seraient mieux employées à la propagande en faveur de la diminution des heures de travail qui doit diminuer également les accidents du travail ;
Ce congrès, comme ceux de l'hygiène, ne sont que des moyens plus ou moins avoués pour attirer les organisations ouvrières sur le terrain de la déviation, afin d'entraver le mouvement ouvrier en marche pour la campagne des huit heures ;
Considérant également que le Comité Confédéral est tout désigné pour organiser, s'il y a lieu, des Congrès nationaux extraordinaires ;
Considérant enfin que cette façon de faire est un danger pour l'Unité ouvrière ;
Le Comité Général décide :
Qu'il ne participera, ni moralement, ni matériellement au Congrès de Cette,
En invite les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Brest, tout en respectant leur autonomie, à agir de même. — Pour le comité général et par mandat, le secrétaire de la Bourse du travail : J. Roullier.

LYON

Le conflit existant entre la Bourse du Travail de Lyon et la municipalité est maintenant apaisé.

Le Comité fédéral de l'*Union des Syndicats ouvriers de Lyon et banlieue* nous avise qu'il a son siège à la Bourse du Travail de Lyon et qu'il adhère à la Confédération générale du Travail (section des Bourses).

Les manœuvres du maire socialiste de Lyon n'auront abouti qu'à resserrer plus étroitement les Syndicats ouvriers entre eux dans l'organisation centrale lyonnaise qui prend sa place à la Bourse du Travail de Lyon en conservant le véritable esprit syndical qui devrait toujours animer les individus et les organisations qui veulent collaborer à la marche en avant du Prolétariat, en l'habituant à ne compter que sur ses propres moyens, sur ses seules forces, sans être obligé de recourir à la collaboration, toujours inutile et dangereuse, de politiciens quelconques.

L'Union des Syndicats ouvriers de Lyon et banlieue, par la réunion qu'elle a donné le samedi 12 août, nous permet de supposer que l'esprit révolutionnaire n'est pas mort à Lyon, puisqu'il a suffi d'un appel de l'Union pour voir accourir à la Bourse tout ce que Lyon compte de militants syndicalistes pour protester contre la police de monsieur le maire, à propos de la dernière grève.

Voici, de plus, l'ordre du jour que nous communique le Comité général de l'Union :

L'Union des syndicats ouvriers de Lyon et banlieue, réunie à la Bourse du travail le jeudi 17 août 1905, proteste énergiquement contre les procédés employés par la préfecture et la municipalité contre l'Union des Syndicats de la Seine, la Bourse du Travail et la Confédération ; envoie son salut fraternel et révolutionnaire aux vaillants militants de la Confédération et de l'Union pour leur attitude énergique ; voue au mépris de la classe ouvrière les tristes individus qui se font les valets du gouvernement. — Pour le comité général de l'Union, le secrétaire : Chazeau.

Par anticipation, cet ordre du jour répondait à des démarches faites auprès des militants de province en vue de connaître leur opinion sur l'exclusion très motivée de l'Union des Syndicats de la Seine d'un syndicat dont le secrétaire fut, pour les journaux adversaires de l'organisation syndicale, le fournisseur plus ou moins gracieux des plus grossières calomnies contre les militants de la Bourse du Travail de Paris.

QUIMPER

L'Union des Syndicats a transféré son siège social chez M. Teuteun, à Saint-Julien en Ergué-Armel.

Une des salles de cette maison servira de local à la Bourse du Travail.

SAINT-QUENTIN

La Fédération des chambres syndicales ouvrières de Saint-Quentin et des environs convie les ouvriers de la localité à une grande réunion qui aura lieu dans la grande salle de la Bourse du Travail, le samedi 9 septembre 1905, à huit heures et demie du soir, avec le concours assuré des camarades Henri Lucas, de la chambre syndicale des employés de Paris, et Amédée Bousquet, secrétaire de la Fédération nationale de l'Alimentation, qui traiteront cette question brûlante qui passionne aujourd'hui le monde du travail :

Les Huit Heures de travail et leur application à partir du 1er mai 1906.

TOULOUSE

L'Union des Syndicats Ouvriers de Toulouse, dans sa réunion hebdomadaire du mercredi 9 août, vota l'ordre du jour suivant :

Attendu que le ministère Rouvier-Etienne continue, sous des formes plus ou moins hypocrites, l'œuvre de provocation brutale contre la classe ouvrière des ministères Constans, Dupuy, Méline;
Que dans la lutte légale entre exploiteurs et exploités, il n'hésite pas à faire le jeu des exploiteurs en faisant intervenir la troupe armée de lebels contre les exploités ;
Qu'après avoir soutenu le capitaliste américain Haviland, en faisant massacrer la population ouvrière de Limoges et jeter dans les prisons ceux qui avaient échapé à la fusillade;
Qu'après avoir enfoui dans les cachots de la République française les meilleurs militants de la Confédération générale du travail et du prolétariat et fait fermer plusieurs bourses du travail ;
Qu'après une série de provocations contre les salariés et contre nos institutions syndicales ;
Il n'hésite pas aujourd'hui à se déclarer le gouvernement des jaunes, en expulsant sur l'ordre d'un traître, le docteur Cavalazzi, qui, pacifiquement, était allé à Longwy relever le niveau moral et intellectuel de ses compatriotes italiens et les défendre contre l'exploitation capitaliste du haut patronat de l'est, au préjudice de nos camarades français ;
Il ose braver la population ouvrière toulousaine en venant, le 28 août, à ses frais, parader autour d'elle, sur l'invitation d'un maire-député, banni par le prolétariat toulousain qu'il a tenté de faire lâchement fusiller lors des grèves de l'alimentation, en soutenant de sa haute puissance bourgeoise les patrons des grands cafés.
Par ces motifs :
L'Union des Syndicats ouvriers invite les syndicats à convoquer leurs membres pour le 28 août, à la Bourse du travail, pour aller en masse, manifester contre les souteneurs des capitalistes et les provocateurs du prolétariat organisé ;
L'Union invite en outre tous les groupes qui se réclament de l'Internationale ouvrière, ainsi que les camarades ouvriers qui, inconsciemment, se tiennent encore éloignés de l'organisation syndicale à se joindre aux camarades syndiqués pour protester contre les faits odieux qui révoltent toute conscience libre, aux cris de : « A Limoges ! Vive Cavalazzi ! Vive l'Internationale ouvrière !

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Ces jours-ci s'est tenu, à Villefranche-sur-Saône, une réunion publique de propagande syndicale qui fut un succès.

Les camarades Chazeau, secrétaire de l'Union des Syndicats de Lyon et banlieue, Frimat et Rossiaud ont, avec le camarade Mamessier, secrétaire de l'Union des Syndicats de Villefranche, fait l'historique de la dernière grève générale et invité tous les ouvriers de Villefranche à se rendre bien compte de ce qu'auraient pu être les résultats de cette grève si quelques défections et quelques fautes qui donnent plutôt de l'expérience que du découragement, n'étaient venues troubler la bonne marche de cette grève. A son souvenir, les patrons et la police restent encore affolés. La peur d'une grève semblable se révèle chez eux par la guerre qu'ils font aux militants et par les manœuvres employées pour faire manquer cette réunion.

A l'issue de la réunion, un ordre du jour fut unanimement acclamé donnant rendez-vous aux ouvriers et ouvrières de Villefranche-sur-Saône pour le 1er mai 1906, malgré toutes les vilenies policières pratiquées contre les militants en vue de leur faire fuir la ville avant cette date.

VICHY

Le bureau de placement gratuit de la Bourse fonctionne excellemment, ainsi que le démontrent les chiffres suivants, qui donnent le placement du 4 mars 1905 au 4 août :

Employés des deux sexes et ouvriers de toutes corporations, inscrits : 1,830.

Demandes des patrons	998
Placements effectués	857

ALGER

La Bourse du Travail a pris l'initiative de constituer une Union de Syndicats du département d'Alger ; une commission spéciale a reçu mandat d'élaborer un projet de statuts.

D'autre part, dans une réunion extraordinaire qu'il a tenue le 26 août, le Conceil d'administration de la Bourse a voté la protestation suivante :

Le conseil d'administration de la Bourse du travail a appris que, lors des meetings organisés à Alger pour protester contre le voyage du tyran espagnol en France, un camarade espagnol, qui avait parlé contre la monarchie de son pays, fut à la suite de ces faits, arrêté, puis expulsé en Espagne et remis entre les mains de la justice, qui le condamna pour ce motif à un mois et demi de prison.
De plus, ce camarade ayant réussi à s'échapper des griffes policières de son pays, est encore l'objet de nombreuses persécutions.
Devant ces faits révoltants, la Bourse du travail d'Alger décide d'opposer aux crapuleries internationales des gouvernants, la solidarité internationale des travailleurs et d'organiser un grand meeting de protestation contre les menées de la police, expulsions faites en sourdine, remise de prisonniers politiques à leur pays d'origine, malgré que la France républicaine ne soit pas adhérente aux conventions scélérates prises en Suisse par plusieurs gouvernements, sur l'initiative du tsar.
Proteste aussi contre les nombreuses perquisitions et arrestations opérées pour les moindres balades présidentielles, ministérielles ou royales.

On nous communique en outre que :

Le conseil d'administration de la Bourse du Travail d'Alger, représentant trente-cinq syndicats, réuni en séance ordinaire, le 26 août 1905, ému des menées gouvernementales, tendant à enlever à la Bourse du Travail de Paris son autonomie en la plaçant sous la tutelle du préfet de la Seine, envoie son salut fraternel aux camarades de Paris, les engage à persévérer dans l'attitude qu'ils ont prise devant cette provocation et les assure que si un acte arbitraire était commis, vis-à-vis de la Bourse de Paris, la Bourse d'Alger saurait agir en conséquence et prouver ainsi sa solidarité.

A LIRE

	l'ex.	le 100
La journée de huit heures	0 05	4 »
A. Luquet — Le repos hebdomadaire	» 15	»
— La Fédération des coiffeurs (n° 149 du *Mouvement socialiste*)	» 60	»
— La fin d'un privilège..	» 10	» »
E. Quillent. — Les accidents du travail	0 15	»
Pouget. — Les bases du Syndicalisme	» 15	7 »
— Le Syndicat	» 15	7 »
— Boycottage et sabotage (Congrès corporatif de 1897)	» 15	7
Paul Delesalle. — Les deux méthodes du Syndicalisme..	» 15	7
— Aux Travailleurs. La Grève !	» 15	7 »
— Les conditions du travail chez les ouvriers en instruments de précision de Paris	» 15	7
Grève générale réformiste et Grève générale révolutionnaire	» 15	7 »
H. Lagardelle. — Enquête sur la grève générale.	3 »	» »
La Grève générale	» 15	» »
Dubéros. — La Tuberculose, mal de misère	» 05	»
G. Yvetot. — La Vache à lait	» 20	15 »
Le Manuel du Soldat	» 05	3 50
M. Pierrot. — Syndicalisme et révolution	» 10	7 »
Niel. — Les Syndicats et la Révolution	» 15	»
— La journée de huit heures, préface de Pressensé....	» 15	»
Réformes ou Révolution	» 20	» »
Jean Grave. — Le machinisme......	» 15	» »
— Manuel du Paysan..	» »	7 »
Nettlau. — La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière	» 15	» »
D. Sieurin. — Le Label ou marque syndicale. (*Mouvement socialiste*, n°s 154 et 155), chacun.	» 60	»

N. B. — Les camarades qui auraient connaissance de brochures syndicales à annoncer et à propager voudront bien en informer le secrétariat de la *Voix du Peuple*.

NÉCROLOGIE

Le 4 septembre dernier, nombre de militants révolutionnaires ont conduit à sa dernière demeure le camarade Bestetti, vieux syndicaliste, décédé à quatre-vingt-neuf ans, à l'hospice de Brévannes. Le fédéré Jallot, son compagnon de Calédonie, a rappelé sur sa tombe qu'il fut proscrit deux fois, en Juin 1848 et en Mai 1871. Revenu en captivité en 1879, Bestetti fut délégué par la corporation de la chaussure, au Congrès historique de Marseille, où il contribua à faire voter la main-mise sur la propriété bourgeoise.

A. Le R.

Pour la propagande des Huit heures

Afin de rendre familière à la masse entière la nécessité de la conquête des Huit Heures, la Commission confédérale a édité les divers moyens de propagande ci-dessous :

LA CHANSON DES HUIT HEURES

Un examplaire, 0 fr.05.— Par poste, 0 fr.10.

Dix exemplaires, 0 fr. 35. — Par poste, 0 fr. 50.

Cent exemplaires, 2 fr (en plus le prix d'un colis postal de trois kilos : en gare, 0 fr. 60 ; à domicile, 0 fr. 85).

Mille exemplaires, 17 fr. 50 (plus le prix d'un colis postal de dix kilos : 1 fr. 25 en gare ; 1 fr. 50 à domicile).

NOUS VOULONS LA JOURNEE DE HUIT HEURES

(*Affiche format colombier*)

Cette affiche, qui résume les arguments en faveur de la réduction de la journée à Huit Heures, au maximum,et qu'il est nécessaire de placarder par milliers sur tous les points de la France, sera expédiée, sans timbre, aux prix suivants :

Par dix exemplaires 0 fr. 50 les dix affiches ;

Par cent exemplaires : 2 fr. le cent (plus le le prix d'un colis postal de 3 kilos.

LE REPOS HEBDOMADAIRE POUR TOUS LES SALARIES

(*Affiche format colombier*)

Par dix exemplaires, 0 fr. 50 les dix affiches ;

Par cent exemplaires : 2 fr. le cent (plus le prix d'un colis postal de 3 kilos : en gare, 0 fr. 60 ; à domicile, 0 fr. 85).

CIRCULAIRES DES HUIT HEURES

Cette circulaire, contenant, *recto et verso*, le texte de l'affiche : « *Nous voulons la journée de Huit Heures* », est livrée aux prix suivants :

Par 500 exemplaires, 1 fr. 25. (Pour les recevoir *franco*, ajouter le prix d'un colis postal de 3 kilos.)

Par 1,000 exemplaires, 2 fr. 50. (Pour les recevoir *franco*, ajouter le prix d'un colis postal de 10 kilos.)

MANIFESTE - CIRCULAIRE

Pour distribuer à la main, ou pouvant être placardé au besoin, format *in-quarto*, aux prix suivants :

Par 500 exemplaires, 2 fr. (Pour les recevoir *franco*, ajouter le prix d'un colis postal de 3 kilos.)

Par 1,000 exemplaires, 3 fr. 75. (Pour les recevoir *franco*, ajouter le prix d'un colis postal de 10 kilos.)

ETIQUETTES

Ces étiquettes, gommées, que les camarades peuvent coller partout !... partout !... ont environ 0 m. 02 de haut sur 0 m. 05 de large.

La feuille de 100 étiquettes contient une quinzaine de formules variées, dont ci-dessous spécimens :

A PARTIR DU 1er MAI 1906
NOUS NE TRAVAILLERONS QUE
Huit heures par jour

Au 1er Mai 1906
EXIGEONS LA
JOURNÉE DE HUIT HEURES

Les 100 étiquettes, 0 fr. 10. (Par la poste, 0 fr. 15.)

Les 1,000 étiquettes, 0 fr. 60. (Par la poste, 0 fr. 85.)

Les 10,000 étiquettes, 6 fr. (Pour les recevoir *franco*, ajouter le prix d'un colis postal de 3 kilos, soit 0 fr. 85 à domicile ou 0 fr. 60 en gare.)

Les 25,000 étiquettes, 14 fr. (Pour les recevoir *franco*, ajouter leprix d'un colis postal de 10 kilos : 1 fr. 25 en gare, ou 1 fr. 50 à domicile.)

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

Dans le même ordre de propagande que celui des *Etiquettes*, nous tenons à la disposition des camarades des Timbres en caoutchouc, portant la mention suivante :

A partir du 1er Mai 1906, nous ne travaillerons que huit heures par jour.

Envoyé par la poste....................	0 85
Pris au bureau, le timbre et sa boite..	0 75
Le même timbre, petit modèle :	
Prix au bureau, le timbre et sa boite..	0 50
Envoyé par la poste....................	0 55

Tous ces moyens de propagande sont en vente à la Confédération générale du Travail, 8, rue du Château-d'Eau, Paris.

Collections de « LA VOIX DU PEUPLE »

Nous tenons la disposition des camarades et des organisations des collections cartonnées de LA VOIX DU PEUPLE :
Premier volume (Années 1900-1901) ;
Deuxième volume (Année 1902) ;
Troisième volume (Année 1903) ;
Quatrième volume (Année 1904).
Chaque volume est en vente au prix de 6 francs pris aux bureaux de LA VOIX DU PEUPLE, *et est expédié franco au prix de 6 fr. 85.*

Pour recevoir les quatre volumes ensemble, il suffit d'ajouter au prix des collections 1 fr. 50, montant d'un colis postal de dix kilos.

Prière aux camarades ou organisations qui voudraient des collections d'envoyer les fonds en faisant la commande, afin d'éviter les frais de correspondance.

Bibliographie

Les Chansons du Sang, par Etienne Bellot, qui viennent de paraître à la librairie de propagande socialiste, 14, rue Victor-Massé, Paris (1 volume 1 franc), nous changent de toutes les mièvreries et stupidités de cafés-concerts. Leur titre dit quel souffle de révolte les anime et outre qu'elles clament les colères du peuple, elles disent les espoirs de mieux-être qui l'animent.

× *La durée légale du travail.* — Dans ce volume que vient d'éditer Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, (un volume in-12, 2 fr. 50), l'Association pour la protection légale des travailleurs a réuni les rapports de Fagnot, Millerand, et Strohl, sur les modifications à apporter à la loi de 1900. C'est un ouvrage de documentation intéressant.

A L'EXTÉRIEUR

ANGLETERRE

Le Congrès des Trade-Unions

C'est le 4 septembre que s'est ouvert, à Henley, le Congrès des Trade-Unions.

Il fut composé de 457 délégués, représentant 214 organisations qui forment un ensemble de 1,561,800 membres.

Après la séance, les congressistes ont visité Trentham, où ils ont été reçus par le duc et la duchesse de Sutherland ; la comtesse de Warwick était également présente.

Sir John Gorst, membre du Parlement, ancien ministre de l'instruction publique, a soutenu la résolution tendant à faire nourrir sur l'argent des contributions tous les enfants fréquentant les écoles.

Parmi les questions à l'ordre du jour qui sont toutes d'un certain intérêt, les plus importantes sont, pour les congressistes, celles de la fusion des trois congrès ouvriers, qui formeraient ainsi un groupe d'une puissance énorme, et de la discussion de la tactique à suivre afin d'arriver à annuler la décision de la cour dans l'affaire de Taff Vale, décision par laquelle, on se le rappelle, un syndicat ouvrier fut condamné à payer une indemnité pour avoir conseillé aux ouvriers de se mettre en grève.

Le comité parlementaire a déclaré que partout l'on trouvait le capital ligué contre les ouvriers et protégé par un arsenal de lois injustes. Le premier devoir des trade-unions est de combattre avec énergie cette influence et pour y arriver, il suffit d'envoyer le plus grand nombre de députés ouvriers au Parlement.

Les candidats en présence sont : Tillett, de l'Union des employés des docks ; Stanley, de la Fédération des mineurs, et Steadman, des constructeurs de navires. La lutte doit se circonscrire entre les deux derniers. Steadman est le premier trade-unioniste appartenant à un petit syndicat qui ait occupé des fonctions dans l'organisation syndicale anglaise. Il a été pendant de longues années du comité parlementaire et a présidé le congrès de 1902 à Londres.

M. Stanley est une puissance parmi les mineurs, et comme Woods, le précédent secrétaire parlementaire, était également un mineur, il y a de fortes présomptions que les syndicats de mineurs s'efforceront de conserver ce poste pour l'un des leurs. Ils demanderont dans ce but l'appui des syndicats des industries cotonnières. Si cette coalition des grandes Trade-Unions se fait contre le représentant des petites Trade-Unions, les chances de M. Stanley se transformeront en certitude, les Trade-Unions disposant d'une voix par mille adhérents.

Nous n'insistons pas sur cette application de la R. P. que veulent faire les syndiqués anglais. Le but vaut le moyen.

AUTRICHE-HONGRIE

Le Repos hebdomadaire

La nouvelle loi sur le repos du dimanche limite à quatre heures le travail qui pourra avoir lieu dans les établissements de commerce des villes ; mais elle marque expressément que les autorités locales peuvent interdire complètement le travail du dimanche.

La nouvelle loi entrera en vigueur le 1er novembre. Les ministres de l'intérieur et du commerce ont assuré aux employés qu'ils étaient tout disposés à favoriser l'extension du repos du dimanche.

BELGIQUE

XIIIe Congrès National des Employés et Voyageurs

C'est le dimanche 27 août que s'est ouvert ce Congrès.

Après les diverses formalités ordinaires, le Congrès remercie le gouvernement de s'être fait représenter en la personne de M. Mahaux, pour le ministre du travail.

Dix-sept sociétés sont représentées par cinquante-huit délégués, deux sociétés se sont fait excuser. Il y a trois adhésions personnelles.

Sur la proposition du président ,un télégramme de sympathie sera adressé aux employés espagnols, qui se réuniront dans huit jours en congrès à Barcelone.

Boeklinville donne lecture du rapport sur la situation morale et matérielle de la Ligue. Celle-ci est composée de vingt et une sociétés représentant onze mille membres.

Le rapport sur la situation financière de la Ligue accuse un encaisse de 181 fr. 17. Les recettes ont atteint la somme de 1,820 fr. 70 c.

SUÈDE

Gigantesque lock-out

La plus forte organisation des patrons de la Suède, la Société des Ateliers, qui compte environ 100 ateliers mécaniques répartis dans tout le pays, a, comme on le sait déjà, renvoyé 17,000 ouvriers.

Les causes de ce formidable conflit sont à chercher dans la grève d'ouvriers occupés dans quelques maisons faisant partie de la Scoiété des Ateliers. Ces grèves elles-mêmes eurent pour cause une question de tarif. De février 1904 jusqu'en mars 1905, un grand lok-out avait déjà eu lieu, et c'est au moment où des négociations qui avaient pour but de régler le montant de l'heure de salaire que l'entente se rompit à nouveau.

Les ouvriers qui travaillaient dans des ateliers où les salaires étaient bas abandonnèrent le travail en avril et mai, et c'est seulement le 10 juin qu'eut lieu le renvoi général.

Sur ces 17,000 ouvriers, 8,000 environ appartiennent au Syndicat suédois, et 4,000 autres sont membres de divers syndicats afférents aux fondeurs, aux ouvriers du bois et aux terrassiers.

Le Syndicat suédois des ouvriers de fer et du métal a dépensé environ 770,000 francs.

De leur côté les organisations syndicales de Suède et Norvège soutiennent encore de toutes leurs forces les victimes du lok-out. Dans beaucoup d'endroits les salaires sont très bas, ce qui augmente donc les sacrifices de solidarité faits par ces ouvriers pour soutenir leurs camarades. C'est là un excellent esprit de solidarité des syndiqués qui permet de bien augurer pour l'avenir.

On le voit, les organisations suédoises pourraient presque suffire à soutenir les victimes du lock-out, mais si elles font appel aux organisations étrangères c'est, d'un côté parce que la fin du conflit est impossible à prévoir et que, d'autre part, les entrepreneurs cherchent à faire exécuter leur travail à l'étranger .Les patrons essaient aussi d'embaucher des jaunes.

Les camarades suédois ne désespèrent pas et ont la certitude de triompher.

AVIS DE RÉUNIONS

PARIS. — *Chambre syndicale des formiers en chaussures.* — Assemblée générale du 10 août. — Sur une proposition du camarade Gauthier, demandant l'admission au syndicat des camarades de province, l'assemblée décide d'inviter les ouvriers formiers de province à se syndiquer dans leur localité, et à se tenir en relations constantes avec la chambre syndicale de Paris, et decide de faire paraître cette résolution dans *La Voix du Peuple.*

× *L'Union syndicale des ouvriers menuisiers* tiendra sa réunion mensuelle le samedi 9 septembre, à 9 heures précises du soir, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35, annexe de la Bourse du travail (grande salle).

Ordre du jour : Rapport et discussion de la suppression de la permanence journalière ;

La journée de huit heures : Des moyens d'application (*Causerie par le camarade* Roger Sadrin;

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

VENDREDI 8 SEPTEMBRE :

Grande salle. — Métallurgie (Congrès).
Salle Bondy (soir). — Stucateurs.
Salle des Conférences (matin). — Boulangers.
Salle du Bas, (côté droit, soir). — Laitiers.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Charpentiers.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Fédération de la voiture.
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Fédération des peintres.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Services réunis.

SAMEDI 9 SEPTEMBRE :

Grande salle. — Métallurgie (Congrès).
Salle Bondy (soir). — Chefs cantonniers.
Salle des Conférences (soir). — Cordonniers.
Salle du Bas, (côté droit, soir). — Conducteurs-pointeurs-margeurs.
Salle des Grèves (soir). — Jardiniers.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Industrie florale.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Papiers, Etoffes, Doreurs sur cuir.
Salle des Commissions, troisième étage (après-midi). — Artistes dramatiques.
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Maçonnerie et pierre.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Paveurs et granitiers.
Annexe A :
Grande salle (soir). — 6 heures : Industrie du bijou ; 9 heures : Menuisiers.
Salle 12 (soir). — Chocolatiers.

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE :

Grande salle. — Métallurgie (Congrès).
Salle Bondy (matin). — Terrassiers-puisatiers-mineurs.
Salle des Conférences. — Transports, manutentions (Congrès).
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Transports et manutentions (Congrès).
Salle des Commissions, troisième étage (matin). — Boucheurs à l'émeri.
Salle des Commissions, cinquième étage (après-midi). — Briquetiers-potiers.

LUNDI 11 SEPTEMBRE :

Grande salle (soir). — Sous-agents des Postes.
Salle Bondy (soir). — Casquettiers.
Salle des Conférences (soir). — Transports et manutention (Congrès).
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Employés du gaz.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). Transports et manutention (Congrès).
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Cochers--ambulanciers.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Travailleurs municipaux.

MARDI 12 SEPTEMBRE :

Salle Bondy (soir). — Vannerie.
Salle des Conférences. — Transports et manutentions (Congrès).
Salle du Bas (côté droit, soir). — Coupeurs de cols et cravates.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Coiffeurs.
Salle des Commissions, deuxième étage. — Transports et manutentions (Congrès).
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Placiers en fleurs et plumes.
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Vanniers.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Peintres en bâtiment.

MERCREDI 13 SEPTEMBRE :

Grande salle (soir). Union des Syndicats.
Salle des Conférences (soir). — Charpentiers.
Salle du Bas (côté droit, soir). — Briqueteurs-jointoyeurs.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Scieurs-découpeurs.
Salle des Commissions, troisième étage (matin). — Artistes dramatiques.

JEUDI 14 SEPTEMBRE :

Salle des Conférences (soir). — Tapissiers.
Salle des Commissions, Bondy (soir). — Formiers en chaussures.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Industrie du bijou.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Jardiniers.
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Granitiers.
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Palefreniers.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Scieurs de long.

L'imprimeur-gérant : Griffuelhes.

Composé sur linotypes par des ouvriers syndiqués.

Typographie spéciale de *La Voix du Peuple*, 4, rue Paul-Lelong, Paris.